

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3630 - MARDI 3 DECEMBRE 2019

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Vers le prolongement des sanctions européennes contre des officiels congolais

Quatorze personnalités congolaises sont sous sanctions de l'Union européenne (UE), dont sept depuis le 12 décembre 2016 et sept autres depuis le 29 mai 2017. Près d'un an après l'alternance au sommet du pays, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) déplore que la majorité de ces hauts responsables incriminés sous l'ère Kabila soit restée à leurs postes ou dans la sphère politique et sécuritaire. La FIDH, dans un communiqué publié le 29 novembre, a demandé à l'UE de prolonger les mesures restrictives qui arrivent à échéance le 12 décembre, contre ces quatorze hauts responsables congolais et à prendre des mesures judiciaires à leur encontre.

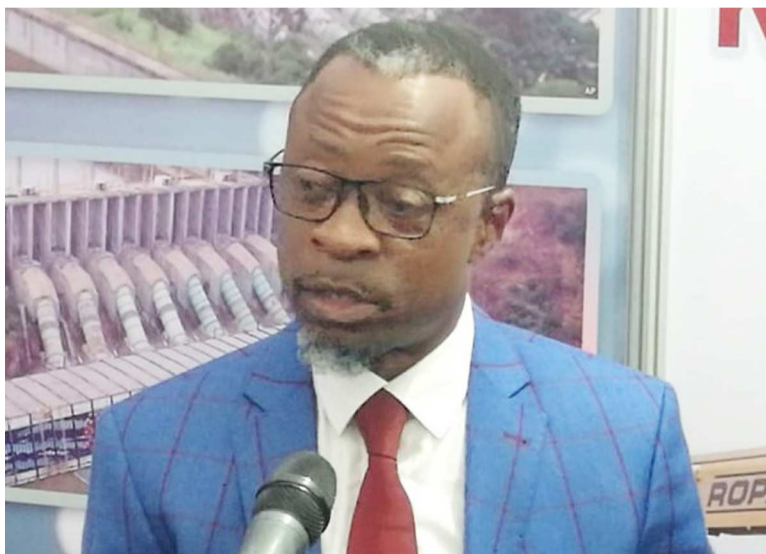
Page 3



Le siège de la commission européenne à Bruxelles/DR

KONGO CENTRAL

Atou Matubuana attendu à l'Assemblée provinciale



Le gouverneur Atou Matubuana/photo Zoom éco

Juste après sa réhabilitation par le ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, la semaine dernière, le gouverneur de la province du Kongo central doit faire face aux députés provinciaux, le 4 décembre. Il a été notifié de la motion contre lui, hier, par une correspondance du président de l'organe délibérant du Kongo central, Pierre-Ana-

tole Matusila Malungeni. Cette correspondance n'apporte, par ailleurs, pas plus de détail sur cette convocation ni sur les faits reprochés à l'intéressé. La suspension d'Atou Matubuana et son vice, Justin Luemba, tous deux impliqués dans un scandale sexuel avec l'assistante du gouverneur, en serait la principale motivation.

Page 3

BAS-UELE

Olpa exige la libération du technicien de la Radio Liberté Buta

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a condamné, le week-end dernier dans un communiqué, l'interpellation du technicien Junior Sapu, exigeant sa libération immédiate et inconditionnelle ainsi que la restitution du matériel de sa radio. Pour cette organisation, il s'agit manifestement d'une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Aussi a-t-elle exigé aux autorités provinciales du Bas-Uele de favoriser l'exercice de la liberté de presse dans cette partie du pays.

Page 4



Une manifestation organisée par Olpa, dans le cadre de sa mission/photo Olpa

PARTENARIAT

La France s'investit dans le développement de l'agriculture en zone de savanes en RDC

En mettant à contribution l'expertise de l'Agence française de développement en RDC, la France entend concrétiser l'alliance pour la préservation des forêts tropicales prônée

par Emmanuel Macron, le 23 septembre dernier à New York, lors de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce projet évalué à quinze millions de dollars américains est financé par le Fonds national

Redd +, sur les ressources qui lui ont été déléguées par l'Initiative pour la forêt en Afrique centrale, à en croire le communiqué de l'ambassade de France publié hier.

Page 2

ÉDITORIAL

Fonds bleu

Que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo, dont la création fut décidée il y a près de trois ans, à Oyo, par les pays de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs, soit demain l'un des moteurs principaux de la puissante machine qui se met en place sur les cinq continents afin de lutter contre le dérèglement climatique ne fait plus aucun doute. Le sommet qui se tient à Madrid cette semaine sous, le nom de COP 25, le confirmera dans les prochaines heures avec toutes les conséquences positives que la mise en route opérationnelle de cette institution aura pour toutes les nations de cette partie du monde.

Même si l'on ne connaît pas encore de façon précise les décisions qui seront prises dans ce cadre à Madrid, il convient de rendre dès à présent un hommage mérité à celles et ceux qui se sont impliqués personnellement et collectivement dans la concrétisation de ce qui, au départ, paraissait être un pari fou compte tenu du peu d'attention que la communauté internationale portait – et porte d'ailleurs toujours – à la défense de la nature, alors que de celle-ci dépend aujourd'hui le sort de l'humanité. En commençant par les Congolais et les Congolaises de haut rang qui se sont lancés dans cette bataille vitale, le président Denis Sassou N'Guesso tout particulièrement.

Ce que démontrera, ou plutôt confirmera dans les heures à venir le sommet de Madrid sur le climat c'est, d'abord, que le Bassin du Congo est bien l'un des poumons de la Terre dont la préservation commande pour une large, très large part le destin de l'espèce humaine. C'est, ensuite, que le Congo, notre Congo, et même plus largement les deux Congo, dont les territoires renferment les plus vastes tourbières de la planète, sont tout naturellement appelés à jouer un rôle décisif dans la bataille écologique qui débute.

Au-delà de l'enjeu que constitue la protection du capital naturel inestimable que nous détenons, nous citoyens des deux rives de l'immense fleuve Congo, nous devons dès maintenant et chacun à sa place dans la société prendre la mesure des atouts que confèrera à l'Afrique centrale l'opérationnalisation du Fonds bleu dans les années et les décennies à venir. Car ce projet aura très vite une dimension planétaire d'où surgiront à coup sûr des avancées économiques et sociales sans précédent pour cette partie du continent.

Le Courrier de Kinshasa

PARTENARIAT

La France s'investit dans le développement de l'agriculture en zone de savanes et de forêts dégradées en RDC

A en croire le diplomate français, François Pujolas, son pays entend, par un engagement financier, mettre l'expertise de l'Agence française de développement (AFD) au service de Kinshasa.



Un champ de maïs

La dernière visite effectuée par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, en France, est en train de produire ses effets aujourd'hui en termes de consolidation des relations bilatérales entre Paris et Kinshasa. En témoigne le contrat de quinze millions de dollars que la France et la République démocratique du Congo (RDC) viennent de conclure pour le développement de l'agriculture en zone de savanes et de forêts dégradées. La cérémonie de signature de cet important document a eu lieu le 27 novembre dernier, à Kinshasa, en présence du ministre congolais des Finances, Sélé Yalahuili; de l'ambassadeur de France en RDC, François Pujolas; et du directeur de l'AFD en RDC, Didier Grebert.

Pour la France, il s'agit d'aider la RDC à développer sa filière agricole qui est appelée à quitter le mode artisanal de production faiblement rentable pour un type d'agriculture plus durable et dévelop-

pé. En mettant à contribution l'expertise de l'AFD en RDC, la France entend concrétiser l'alliance pour la préservation des forêts tropicales prônée par Emmanuel Macron, le 23 septembre dernier à New York, lors de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce projet évalué à quinze millions de dollars américains est financé par le Fonds national Redd+(Fonaredd), sur les ressources qui lui ont été déléguées par l'Initiative pour la forêt en Afrique centrale, à en croire le communiqué de l'ambassade de France publié le 2 décembre.

« *En développant les exploitations et PME agricoles et en consolidant les économies locales à travers l'établissement de chaînes de valeurs durables, le projet doit permettre de passer d'une agriculture faiblement productive et peu rémunératrice à une agriculture plus durable et à plus haute valeur ajoutée* », a indiqué l'ambassadeur de France en RDC, cité

par 7sur7.cd. Il est à noter que ce projet (à expérimenter pendant quatre ans dans les provinces de Tshopo et de Kwilu) est destiné non seulement à assurer la mutation vers une agriculture plus durable, mais aussi et surtout, à permettre la stabilisation du couvert forestier dans la zone de forêts dégradées et de savanes.

La RDC abrite le plus grand bassin forestier d'Afrique et le second au monde. Ses forêts couvrent cent cinquante-trois millions d'hectares de superficie, soit près de 65% de son territoire. Or, depuis 2018, selon Global forest watch de l'Université de Maryland, ce pays se place au deuxième rang mondial en termes de pertes de forêt primaire. Pour préserver cette ressource forestière, la RDC s'est engagée, depuis 2009, dans une démarche de réduction de la déforestation ou REDD+, avec notamment la création du Fonaredd.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

L'Union européenne invitée au maintien de ses sanctions contre quatorze personnalités congolaises

L'appel a été lancé par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), dans un communiqué rendu public le 29 novembre.

Quatorze personnalités congolaises sont sous sanctions de l'Union européenne (UE), dont sept depuis le 12 décembre 2016 et sept autres depuis le 29 mai 2017.

Près d'un an après l'alternance au sommet de la République démocratique du Congo (RDC), la FIDH déplore que la majorité de ces hauts responsables sous l'ère Kabila, sous sanctions européennes, soit restée à leurs postes ou dans la sphère politique et sécuritaire. « *Aucune mesure judiciaire à leur rencontre n'a été prise par les autorités congolaises, alors que certains sont soupçonnés d'être responsables de graves crimes. C'est pourquoi nos organisations demandent à l'Union européenne de maintenir et prolonger les mesures restrictives – qui arrivent à échéance le 12 décembre 2019 – contre quatorze hauts responsables, et demandent aux autorités congolaises de prendre des mesures judiciaires à leur rencontre* », indique la FIDH. L'organisation relève que ces quatorze individus, dont les avoirs ont été gelés et interdits de visa pour l'UE depuis quelques années, continuent d'occuper des fonctions clés dans l'appareil d'État, tout en jouissant d'une totale impunité pour les violations graves des droits humains dont ils sont présumés responsables et en raison desquelles l'UE a adopté des mesures restrictives à leur rencontre. « *Chef d'État-major adjoint de l'armée, inspecteur général de l'armée, directeur des écoles de formations de la police, ou encore assistant principal du chef de l'État en matière de sécurité, ces individus demeurent en position d'influencer les orientations et mesures politiques et sécuritaires prises par les nouvelles autorités, que ce soit par leurs fonctions à la*

tête d'entités opérationnelles ou au sein d'instances politiques et législatives du pays », fait remarquer la FIDH.

Pas de caution à l'impunité

Dans le contexte actuel de transition politique en RDC, la levée précipitée des sanctions risque d'être interprétée comme une caution à l'impunité généralisée et comme un abandon du soutien aux victimes des répressions politiques sanglantes de l'ancien régime, soutient l'organisation. En outre, insiste Dismas Kitenge, président du Groupe Lotus, cette levée des sanctions affaiblirait grandement les pressions internationales à l'égard des autorités actuelles, qui visent à ce qu'elles s'engagent à instaurer un État de droit enfin respectueux des valeurs démocratiques.

Tant que les individus sanctionnés n'auront pas été écartés de fonctions influentes au sein des appareils politiques et sécuritaires, se convainc la FIDH, il est à craindre que des violences surgissent, notamment lors des élections locales qui devraient prochainement avoir lieu dans le pays, pendant que de fortes tensions communautaires continuent d'agiter certaines zones du pays. Cité par la FIDH, Jean-Claude Katende de l'Asadho estime que « *les sanctions ciblées doivent être maintenues. Pour qu'elles soient levées, il revient aux autorités congolaises de s'assurer que ces individus cessent d'exercer une influence dans la sphère politique congolaise, y compris par le biais de poursuites judiciaires à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir planifié, dirigé ou perpétré certains des principaux crimes de masse et violences des dernières années* ».



Le siège de la commission européenne à Bruxelles Crédit photo DF

Les quatorze autorités sous sanctions de l'UE

Notons que les quatorze personnalités sous sanctions de l'UE sont Ilunga Kampete, qui était responsable des unités de la garde républicaine déployées sur le terrain et impliquées dans le recours disproportionné à la force et à une répression violente en septembre 2016, à Kinshasa; Gabriel Amisi Kumba, ancien commandant de la première zone de défense de l'armée congolaise (Fardc); Ferdinand Ilunga Luyoyo, en tant que commandant de l'unité anti-émeute, appelée Légion nationale d'intervention, de la police nationale congolaise (PNC), responsable du recours disproportionné à la force et à la répression violente en septembre 2016, à Kinshasa; Célestin Kanyama : en tant que commissaire de la PNC, responsable du recours disproportionné à la force et à la répression violente en septembre 2016, à Kinshasa; John Numbi, ancien inspecteur général de la PNC, impliqué dans la campagne d'intimidation violente menée dans le cadre des élections des gouverneurs de mars 2016, dans les quatre provinces de l'ex-Katanga; Roger Kibelisa, chef du département de la sécurité intérieure de l'Agence nationale de

renseignements (ANR), pour avoir participé à la campagne d'intimidation menée par des fonctionnaires de l'ANR contre des membres de l'opposition, y compris des arrestations et des détentions arbitraires; Delphin Kaimbi, ancien chef du service du renseignement militaire; faisant partie du centre national d'opérations, la structure de commandement et de contrôle responsable des arrestations arbitraires et de la violente répression à Kinshasa en septembre 2016; et responsable des forces qui ont participé à l'intimidation et aux arrestations arbitraires, qui fait obstacle à une sortie de crise consensuelle et pacifique en vue de la tenue d'élections en RDC. En juillet 2018; Evariste Boshab, ancien vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la sécurité; Alex Kande Mupompa, ancien gouverneur du Kasai central; Jean-Claude Kazembe Musonda, ancien gouverneur du Haut-Katanga; Lambert Mende, ministre des Communications et des médias, et porte-parole du gouvernement; Ramazani Shadary, ancien vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la sécurité, responsable des services de police et de sécurité ainsi que de la coordination du travail des gouverneurs provinciaux. À ce titre, il a été responsable de l'arrestation

d'activistes et de membres de l'opposition, ainsi que de l'usage disproportionné de la force, tels que les mesures de répression violente prises contre des membres du mouvement Bundu Dia Kongo au Kongo central, la répression à Kinshasa en janvier et février 2017 et le recours disproportionné à la force et à la répression violente dans les provinces du Kasai. À ce titre, Ramazani Shadary a donc contribué, en les planifiant, dirigeant ou commettant, à des actes constituant de graves violations des droits de l'homme en RDC. Ramazani Shadary a été désigné en février 2018 secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et le développement. Kalev Mutond, ancien directeur (officiellement administrateur général) de l'ANR : Kalev Mutondo est impliqué dans l'arrestation arbitraire et la détention de membres de l'opposition, de militants de la société civile et d'autres personnes, ainsi que dans les mauvais traitements qui leur ont été infligés, et en porte la responsabilité. Par conséquent, il a porté atteinte à l'état de droit, fait obstacle à une solution consensuelle et pacifique en vue de la tenue d'élections en RDC, et planifié ou dirigé des actes qui constituent de graves violations des droits de l'homme en RDC.

Patrick Ndungidi

KONGO-CENTRAL

Atou Matubuana attendu à l'Assemblée provinciale

Le gouverneur de la province sera face aux élus locaux, le 4 décembre, pour présenter ses moyens de défense en rapport avec la motion de défiance déposée contre lui par le député André Masumbu Baya.

Juste après sa réhabilitation par le ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, la semaine dernière, le gouverneur de la province du Kongo central doit faire face aux députés provinciaux. Il a été notifié de la motion contre lui, le 2 décembre, par une correspondance du président de l'organe délibérant du Kongo central, Pierre-Anatole Matusila Malungeni. Cette correspondance n'apporte, par ailleurs, pas plus de détail sur cette convocation ni sur les faits reprochés à l'intéressé. La motion de défiance du dé-

puté André Masumbu Baya, rappelle-t-on, avait été déposée depuis le 30 septembre mais n'avait pu être examinée à la suite de la suspension d'Atou Matubuana et son vice, Justin Luemba, tous deux impliqués dans un scandale sexuel avec l'assistante du gouverneur, Mimi Muyita.

Le gouverneur avait été accusé par le vice-gouverneur, dans les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, et dans la réquisition du procureur de la République, comme auteur intellectuel de ces faits.

Lucien Dianzenza



Le gouverneur Atou Matubuana /photo Zoom éco

BAS-UELE

Olpa exige la libération du technicien de la Radio Liberté Buta

Junior Sapu, selon l'organisation de promotion et de défense de la liberté de la presse, avait été interpellé, le 28 novembre dans la nuit à sa rédaction, par un groupe d'agents de la police nationale congolaise, ayant fait irruption dans les installations de l'organe de presse.

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a condamné, le week-end dernier dans un communiqué, l'interpellation du technicien Junior Sapu, exigeant sa libération immédiate et inconditionnelle ainsi que la restitution du matériel de sa radio. Pour cette organisation, il s'agit manifestement d'une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Aussi a-t-elle exigé aux autorités provinciales du Bas-Uele de favoriser l'exercice de la liberté de presse dans cette partie du pays.

L'Olpa a expliqué que le technicien de la Radio Liberté Buta a été interpellé au moment où il assurait la permanence des programmes, pendant que la radio diffusait une émission en différé intitulée « Parlons-en », au cours de laquelle le député provincial du Bas-Uele, Gilbert Mokoto Amangalakato, fustigeait la crise qui prévaut au sein de l'Assemblée de

cette province dont la présidente a été empêchée de diriger une plénière. Il aurait été accusé d'avoir laissé sa radio accorder la parole à un député « dont les immunités parlementaires ont été levées depuis septembre 2019, pour détournement des salaires des députés provinciaux ».

Respect du travail des médias et des journalistes

Dans un autre communiqué publié le 29 novembre, Olpa dénonce également l'interpellation d'un journaliste à Goma, dans le Nord-Kivu. A l'en croire, Dieudonné Mango, journaliste et blogueur d'Harbari RDC, une plate-forme des blogueurs du pays, a été brièvement interpellé, le même jour, par un groupe d'agents de la police nationale/Goma, au moment où il effectuait un reportage sur un rassemblement du mouvement pro démocratie Lutte pour le changement, devant la base logistique de la Monusco, dans la commune de Goma. Selon Olpa, ces militants protestaient contre l'incapacité des casques bleus



Une manifestation organisée par Olpa, dans le cadre de sa mission/photo Olpa

des Nations unies à protéger les civils dans le territoire de Beni. « Les agents de police ont interpellé brutalement le journaliste après que ce dernier a pris une photo des manifestants. Embarqué manu militari dans un véhicule, il a été détenu dans une concession privée et son matériel de travail confis-

qué (...) Après deux heures de privation de liberté, le journaliste s'est vu obligé de payer une somme de cinq mille francs congolais pour être relaxé. Les images du reportage ont été supprimées », a détaillé Olpa.

Tout en s'insurgeant contre cet acte de nature à porter atteinte à la liberté de presse

garantie par la législation nationale et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'organisation invite les autorités policières à sensibiliser leurs subordonnés au respect du travail des médias et des journalistes.

Lucien Dianzenza

CONJONCTURE

La RDC parmi les sept pays africains ayant enregistré « une forte réduction » de l'extrême pauvreté

Le résultat provient d'une comparaison des données entre 2000 et 2015 de cent quatorze pays à travers le monde. Son initiateur, le Groupe de la Banque mondiale (BM), identifie sept pays d'Afrique subsaharienne parmi les quinze les plus performants : la Tanzanie, le Tchad, la République du Congo, le Burkina Faso, la RDC, l'Éthiopie et la Namibie.

Depuis les années 1990, la BM accompagne les pays dans leurs efforts de baisse progressive de l'extrême pauvreté dans le monde. Ce classement apporte bien des révélations sur la tendance de la baisse de l'extrême pauvreté, année après année. D'emblée, l'institution financière internationale présente un bilan général plutôt satisfaisant, avec des progrès remarquables un peu partout dans le globe. Toutefois, en entrant plus en profondeur, c'est-à-dire en comparant les résultats sur la même période, il a été possible de dresser une liste de quinze pays ayant connu la plus forte réduction en moyenne annuelle et en points du taux d'extrême pauvreté entre 2000 et 2015. Bien entendu, dans ce classement, la situation de l'Afrique subsaharienne ne peut qu'intéresser le plus grand nombre d'analystes dans la mesure où l'on y retrouve les plus faibles revenus, du moins dans la grande majorité. « Sept des

quinze pays de notre classement font partie du continent africain et deux figurent dans la Liste harmonisée des situations fragiles établie par le Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2019 », précise le document. Pour d'autres pays comme la Chine, ils ont réussi à éradiquer carrément l'extrême pauvreté en 2015. En observant le graphique réalisé par la BM, les quinze pays les plus performants à l'échelle mondiale sont la Tanzanie, le Tadjikistan, la République du Congo, le Kirghizistan, la Chine, la Moldavie, le Burkina Faso, la RDC, l'Indonésie, le Vietnam, l'Éthiopie, le Pakistan et la Namibie. Ensemble, ils forment 1,6 % de la population mondiale, soit huit cent deux millions d'individus de moins vivant dans le plus grand dénuement entre 2000 et 2015. Dans le groupe des pays les plus performants, l'Afrique subsaharienne est représentée par sept membres qui se classent de

la manière suivante (en ordre d'importance de la baisse) : la Tanzanie (- 3,2 %), le Tchad (- 3,1 %), la République du Congo (- 2,7 %), le Burkina Faso (- 2,4 %), la RDC (- 2,3 %), l'Éthiopie (- 1,9 %) et la Namibie (- 1,6 %). « Dans certains pays d'Afrique subsaharienne (comme la République démocratique du Congo, la Tanzanie ou le Burkina Faso), les taux d'extrême pauvreté restent supérieurs à 40 %, malgré des progrès rapides », indique l'étude.

Les données de la BM renferment d'autres réalités moins visibles. Il y a, par exemple, et c'est un motif d'encouragement, le fait que huit des pays à faible revenu en 2000 sont devenus finalement des pays à revenu intermédiaire en 2015. Par contre, cinq n'ont connu aucune évolution de leur statut au cours de cette période, restant ainsi dans la catégorie des pays à faible revenu. Et puis, il y a également la proportion de la population concernée. Si la Namibie, avec ses deux millions d'habitants, a fait reculer l'extrême pauvreté de 1,6 %, la Chine a atteint les 2,5 % pour 1,2 milliard d'habitants.

Laurent Essolomwa

CAF-C2

Entame poussive du DCMP en phase de poules face Zanaco

Menés dès la première période, les Immaculés ont frôlé la défaite face aux Zambiens de Zanaco, à l'ouverture de la phase des groupes de la C2 africaine.

Le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a été accroché, le dimanche 1er décembre, au stade des Martyrs à Kinshasa, par le FC Zanaco de la Zambie, par un but partout. C'était en première journée de la phase des groupes de la 17e édition de la Coupe de la Confédération. DCMP a plutôt frôlé la défaite au cours de cette partie dominée par le club de Lusaka.

Les Zambiens ont ouvert le score à la 25e minute de jeu par l'attaquant Moussa Souleymanou qui a profité d'un boulevard dans le couloir droit du DCMP pour aller fixer le gardien de but international congolais de Brazzaville Barel Mouko d'une frappe croisée. C'était en fait la concrétisation de la mainmise de Zanaco sur le jeu en première face à une équipe du DCMP qui a péché dans les pertes de balle.

Après la pause, les joueurs de l'entraîneur Isaac Ngata sont revenus dans le but de marquer le but égalisateur. Peter Kolawole, l'attaquant nigérian des Immaculés de Kinshasa, a fait son apparition sur l'aire de jeu à la place de Bongonga Kombe, et Junior Mbele a remplacé Ngouelou. Et à l'heure de jeu, Arsène Loko a pris la place de Rashidi Musinga. Un coaching qui s'est avéré payant, car Peter Kolawole a trouvé la faille dans la défense de Zanaco à la 78e minute de jeu, alors que le club zambien a été obligé de reculer après l'expulsion, à la 66e minute, du défenseur Kapumbu pour accumulation de deux cartons jaunes valant le rouge.

À défaut de ne pas gagner, il ne faut pas perdre. C'est littéralement ce qu'a fait DCMP qui joue son prochain match du groupe, le 8 décembre, à Cotonou contre la formation d'ESAE qui a littéralement mordu la poussière en déplacement face à Renaissance sportive de Berkane du Maroc par zéro but à trois.

Martin Engimo

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Brazzaville abrite un colloque international sur les « Biographies socialistes »

Co-organisée du 2 au 4 décembre par les universités Marien-Ngouabi et Paris I Panthéon Sorbonne, la conférence regroupe les enseignants-chercheurs, étudiants congolais et étrangers.

Le colloque international sur les « Biographies socialistes » de Brazzaville se tient après ceux de Paris en 2016, de Dakar en 2017 et de New York en 2018. Rassemblant les enseignants-chercheurs et étudiants de l'Université Marien-Ngouabi ainsi que d'une dizaine d'instituts universitaires venus d'Europe, d'Afrique de l'ouest et de l'est et de Madagascar, la rencontre de Brazzaville vise, entre autres, à poursuivre et compléter le travail accompli par les trois premiers colloques.

En effet, la rencontre prévoit un colloque et un atelier de formation doctorale sur les trajectoires de vie des figures du socialisme en Afrique francophone. « Trois jours durant, nous allons partager nos expériences, confronter les résultats de nos investigations et faire le point sur la masse de connaissances accumulées dans nos différentes universités sur les problématiques aussi diverses que variées concernant le socialisme, ses figures emblématiques et leurs



Une vue des participants/Adiac

adjuvants », a rappelé Jean-Félix Yekoka, maître-assistant d'histoire précoloniale à l'Université Marien-Ngouabi, membre du comité d'organisation.

Représentant l'Université Paris I Sorbonne, Françoise Blum a déclaré que ce colloque concrétise,

entre autres, la convention signée entre son établissement et l'Université Marien-Ngouabi. Selon elle, le colloque de Brazzaville marque la fin, l'apothéose ou peut-être le nouveau départ d'un cycle consacré à l'histoire des socialismes africains.

« Nous avons constaté à quel point l'Afrique était peu présente dans les histoires mondiales du socialisme. Nous avons donc monté un programme de recherche auquel participent plusieurs laboratoires de France. Cela nous a permis d'organiser, à Paris, un colloque

qui a été une sorte d'état de lieux de la recherche sur la question. Le colloque réunissait quarante participants issus de quatorze pays dont la majorité des pays africains », a-t-elle expliqué.

«Mettre en exergue l'histoire socialiste du Congo»

Les actes remaniés sont actuellement en cours de publication, a fait savoir Françoise Blum. « Nous espérons que le colloque de Brazzaville sera aussi l'occasion de mettre en exergue l'histoire socialiste du Congo. Mais, au-delà de l'histoire générale du

socialisme africain, ce colloque est plus spécifiquement consacré aux histoires de vie, aux biographies. Et dans ce sens, étroitement lié à un dictionnaire en ligne », a conclu la cheffe de la délégation de l'université Paris I Panthéon Sorbonne.

Présidant la cérémonie d'ouverture, le recteur de l'Université Marien-Ngouabi, le Pr Jean-Rosaire Ibara, a rappelé que la thématique portant sur les biographies socialistes était historique. « L'histoire fait les hommes, tout comme les hommes font l'histoire. C'est le moins que l'on puisse dire pour cerner avec humilité la pertinence de la thématique de notre colloque-atelier. Nul doute qu'il pose des jalons d'une meilleure structuration épistémologique de l'approche biographie dans la généralisation historique. Il ne s'agit donc pas de s'intéresser aux vies et œuvres des personnalités prises de façon hasardeuse ou par une subjectivité préférentielle mais de nous inviter à un retour réflexif sur l'histoire africaine qui est bien une composante inaliénable de l'universalité de l'histoire », a-t-il indiqué, se félicitant de la dimension pluridisciplinaire de cette activité permettant de faire dialoguer plusieurs départements et facultés.

Parfait Wilfried Douniama

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les pédagogues échangent sur les sciences de l'éducation

Le corps enseignant de l'École normale supérieure, en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie, a commémoré, le 27 novembre à Brazzaville, la Journée scientifique des sciences éducatives proposée par le Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation.

Organisée sur le thème « Les sciences de l'éducation dans le champ éducatif : pratiques actuelles et perspectives », la rencontre a contribué à approfondir la question relative aux sciences de l'éducation dont la conception et la diffusion des instruments adaptés à la résolution des problèmes éducatifs au Congo. Elle a apporté un éclairage sur la professionnalisation du personnel enseignant et éducatif.

Les participants ont pu se resourcer autour des sous-thèmes « Sens et finalité de l'école : quelles postures pour des professionnels enseignants ? », « Qu'est-ce que la pédagogie ? Les spécificités de la pédagogie et le triangle pédagogique de Jean-Houssaye », « Education à la paix : problème et perspectives » et « La philosophie de l'éducation au Congo-Brazzaville ». Cette journée scientifique a permis également d'honorer les travaux des éminents chercheurs et de mettre à la disposition du public universitaire ainsi que d'autres acteurs des informations sur la place des sciences de l'éducation dans le champ éducatif mondial et africain.

Les sciences de l'éducation concernent l'étude de différents aspects de l'éducation et font appel à diverses disciplines : histoire et sociologie de l'éducation, didactique des disciplines, psychologie des apprentissages... «L'enseignement et la re-

cherche sont des fonctions qui restent au centre de nos préoccupations car l'éducation est au centre du développement. Je partage la conviction selon laquelle l'éducation doit devenir pour nos pays une priorité nationale », a indiqué Béatrice Perpétue Ondongo-Okoua, cheffe de parcours des masters en sciences de l'éducation.

De par ses approches pluridisciplinaires incluant théories et pratiques, les sciences de l'éducation sont devenues incontournables dans les rapports enseignant-enseigné en lien avec l'éducation, l'enseignement, la formation, les pratiques professionnelles enseignantes, les pédagogies, les didactiques, les politiques et systèmes éducatifs ainsi que les apprentissages. Les sciences de l'éducation donnent aux étudiants les références de base dans les champs scientifiques et professionnels de l'éducation et de la formation. Elles les conduisent, en particulier, à construire une culture historique, institutionnelle et pédagogique dans les domaines scolaires et non scolaires ainsi qu'à mettre en œuvre des méthodologies d'enquête en éducation et formation, servant des finalités de recherche et/ou professionnelles. Signalons que le laboratoire de recherche en science de l'éducation a totalisé ses trente et un ans.

Fortuné Ibara

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Un atelier réunit les cadres de l'administration centrale

Un séminaire destiné aux directeurs administratifs et financiers, aux chefs de division administration et finances des zones militaires de défense et des chefs de service administratif des corps de troupe de la garnison de Brazzaville, consacré au renforcement des capacités, s'est ouvert le 2 décembre, dans la capitale, sous la direction du commissaire en chef de première classe, Eugène Alain Yves Mpara.



Une vue des séminaristes/Adiac

Le séminaire qui doit durer trois jours a pour objectifs, entre autres, de faire le point de la mise en œuvre de la fonction administrative et financière ; donner des orientations pour la poursuite de cette mise en œuvre; analyser la problématique de la gestion des carrières du personnel administratif, au regard du décret portant avancement des militaires et gendarmes.

Il s'agira également de faire connaître à l'auditoire l'organisation et le rôle de l'action sociale ; faire comprendre aux différents acteurs leur place dans la chaîne administrative ; affirmer l'importance de la gestion des effectifs comme outils de prise de décision et socle pour la détermination des droits individuels et collectifs ; se préparer à la mise en œuvre de la chaîne de traitement de la solde et sa vulgarisation

; enfin, viser la rationalisation budgétaire.

Le directeur général de l'Administration et des finances au ministère de la Défense nationale, le commissaire de première classe, Eugène Alain Yves Mpara, a édifié l'assistance sur l'importance de ce séminaire. Il s'inscrit, selon lui, dans la poursuite de la réorganisation de l'administration impulsée depuis quelques années par la tutelle. « Vous l'aurez compris mesdames, messieurs les officiers, ce séminaire doit être un moment d'échange et nous devons tous pleinement en profiter pour repenser scrupuleusement les grandes problématiques qui concernent le fonctionnement de notre administration et nous débarrasser de cette léthargie, cet immobilisme », a-t-il expliqué.

Guillaume Ondzé

DÉFENSE

La Grande-Bretagne abrite un sommet de l'Otan

Les assises, qui se tiendront dans le cadre de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'alliance, auront lieu le 4 décembre à Londres, qui fut le premier siège de l'organisation saluée par son secrétaire général, Jens Stoltenberg, comme « l'Alliance la plus performante de l'histoire ».

Fondée le 4 avril 1949 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, soit au début de la guerre froide, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan), qui comptait à l'origine douze pays fondateurs, dont dix d'Europe ainsi que les Etats-Unis et le Canada, est devenue la principale organisation militaire commune de défense avec vingt-neuf pays membres en Europe et en Amérique du Nord. Au moment où les dirigeants des pays concernés se préparent pour cette grand-messe, voici ce qu'il faut retenir de cette alliance.

Le particularisme français

Avant que l'actuel président français, Emmanuel Macron, ne déclare, dans une récente interview, que l'Otan était « en état de mort cérébrale », suscitant les réactions de certains alliés, son pays, qui a été l'un des membres fondateurs de cette organisation, avait déjà eu des relations compliquées avec d'autres membres. En témoigne

ce qui s'était passé en 1966, lorsque le président Charles de Gaulle, méfiant à l'égard des Américains, retira son pays de la structure de commandement militaire de l'alliance. Il a fallu attendre quarante-trois ans, avant que Paris ne redevienne membre à part entière de l'Otan. Une situation ayant permis aux officiers français d'obtenir les promesses de commandement prestigieuses au sein de l'organisation.

L'attaque d'un membre considérée comme une agression contre tous

Pour les alliés, ce qui constitue le cœur même de leur traité est l'article 5, qui stipule qu'« une attaque armée contre un ou plusieurs de ses membres en Europe ou en Amérique du Nord doit être considérée comme une attaque contre tous ». Cela revient à dire que si l'un des alliés invoque cet article et que les autres sont unanimes à reconnaître qu'il est effectivement at-

taqué, chacun prendra « les mesures qu'il juge nécessaires, y compris le recours à la force armée, pour rétablir et maintenir la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ». La disposition a été une garantie de sécurité efficace pour les petits alliés pendant la guerre froide, notamment face à la menace implicite de l'Union soviétique et de ses alliés du Pacte de Varsovie en Europe.

L'article 5 invoqué une seule fois

Le passage a été appliqué pour défendre les Etats-Unis. C'était en octobre 2001, quelques semaines après le détournement de quatre avions par des militants de l'organisation terroriste Al-Qaïda, pour les faire s'écraser contre des cibles à Washington et New York. Devant cette situation, l'Alliance avait envoyé ses Awacs dans le ciel américain pour permettre aux forces du président George W. Bush de déployer tous leurs moyens

pour la riposte.

L'adhésion de nouveaux en fait un pacte de croissance

Si à sa naissance l'Otan était une alliance de démocraties entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, confrontées de l'autre côté du rideau de fer à leurs ennemis communistes de la guerre froide, celle-ci étend dorénavant ses cordages dans certains anciens pays de l'Europe de l'est. En effet, après la chute du mur de Berlin, ces Etats se sont tournés vers l'ouest, ulcérant ainsi les dirigeants de la Russie post-soviétique.

Aujourd'hui, parmi les vingt-neuf membres de l'Otan, on trouve désormais les trois républiques baltes - la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie - qui ont des frontières avec la Russie. Et loin de s'arrêter à ce stade, la Macédoine du Nord, une ancienne république yougoslave, en sera certainement le prochain nouveau membre.

Les problèmes d'argent

Depuis le début, l'alliance a été dominée par les Etats-Unis, en partie parce que le budget de défense de la superpuissance est supérieur à celui de tous les autres membres réunis. C'est ce qui explique le fait que Washington a assumé des responsabilités en matière de sécurité bien au-delà du théâtre de l'Atlantique Nord. Mécontent de supporter certaines choses, le président américain, Donald Trump, a, depuis 2016, accusé à plusieurs reprises les alliés européens de ne pas faire leur part. Ce qui les a poussés en 2014 de prendre l'engagement d'augmenter, d'ici à 2024, leur budget de défense individuel jusqu'à 2% de leur produit intérieur brut national. Neuf ont atteint l'objectif en 2019. Jens Stoltenberg assure que le Canada et les membres européens auront dépensé quatre cents milliards de dollars entre 2016 et 2024.

Nestor N'Gampoula

RWANDA

L'affaire de l'attentat déclencheur du génocide de retour devant la justice française

La Cour d'appel de Paris doit examiner, le 15 janvier prochain, le recours formé par les parties civiles contre le non-lieu qui a conclu les vingt ans d'enquête sur l'attentat contre l'ancien président rwandais, Juvénal Habyarimana, épisode déclencheur du génocide de 1994, a-t-on appris de source judiciaire.

Le 21 décembre 2018, plus de vingt-quatre ans après les faits, des juges d'instruction antiterroristes avaient ordonné l'abandon des poursuites contre des proches de l'actuel président, Paul Kagame, faute de « charges suffisantes » pour les renvoyer aux assises.

Pour rappel, le 6 avril 1994, l'avion de Juvénal Habyarimana, un Hutu, avait été abattu en phase d'atterrissage à Kigali par au moins un missile. Cet attentat est considéré comme le déclencheur du génocide qui fit huit cent mille morts, selon l'ONU, principalement dans la minorité tutsie. En France, une enquête ouverte en 1998, après la plainte des familles de l'équipage français de l'avion, avait d'abord privilégié l'hypothèse d'un attentat commis par des soldats de l'ex-rébellion tutsie du Front patriotique rwandais, dirigée par Paul Kagame, devenu président du pays en 2000.

Mais cette thèse a été fragilisée, après un rapport d'experts en balistique en 2012, qui se sont rendus sur place et ont désigné comme zone de tir probable le camp de Kanombe, alors aux mains de la garde présidentielle d'Habyarimana.

Dans cette autre hypothèse, retenue en 2009 par l'enquête diligentée par le régime rwandais, le président aurait été éliminé par des extrémistes hutus de son propre camp, opposés au processus de paix d'Arusha.

« Les parties civiles espèrent que la justice française saura mesurer et dépasser les contingences politico-diplomatiques qui polluent ce dossier depuis des années, et qui se sont manifestées par de nombreuses pressions sur les témoins et la disparition de certains d'entre eux », a déclaré Me Philippe Meilhac, avocat d'Agathe Habyarimana, la veuve du défunt président basée en France.

« Nous soutiendrons le maintien du non-lieu », décision prise par « un juge qui a manifesté une indépendance totale » en acceptant les actes d'enquête demandés par la partie civile, a réagi de son côté Me Léon-Lef Forster. Depuis plus de vingt ans, ce dossier empoisonne les relations entre Paris et Kigali, sur fond de débat concernant les responsabilités françaises à l'époque du génocide.

N.N'G. avec AFP

TCHAD

L'opposition exige un débat parlementaire avant l'envoi des troupes au Sahel

Alors que la Constitution du pays prévoit que l'Assemblée nationale n'est consultée que si l'intervention des troupes à l'extérieur dépasse quatre mois, pouvoir et opposition ne cessent, ces derniers temps, d'afficher des positions divergentes sur l'éventuel envoi des contingents pour appuyer la force régionale.

« Si nous ne déployons pas nos troupes dans des pays africains frères, il ne faut pas que les Tchadiens s'étonnent qu'un jour nous soyons, à notre tour, attaqués », a estimé Jean-Bernard Padaré, membre du MPS, le parti au pouvoir. « Pour sécuriser les Tchadiens, il vaut mieux aller combattre les djihadistes là où ils sont en ce moment », a-t-il souligné.

Bien que le régime soit favorable au déploiement des troupes au Sahel, une grande partie de l'opposition qui soutient aussi l'effort du pays dans la lutte contre le terrorisme veut a priori que la question soit examinée à l'Assemblée nationale. Elle défend cette

position par le désir de connaître du coût humain et financier de l'opération.

« Est-ce que le président Idriss Déby Itno peut décider, seul, du sort des Tchadiens qu'il peut envoyer sur n'importe quel front en Afrique ? », s'est interrogé, par exemple, Saleh Kebzabo, le président de l'Union nationale pour la démocratie et le renouveau. « Cette manière de faire doit cesser. Le Tchad ne doit pas être le pays fournisseur d'hommes ici ou là sans demander d'autorisation. Quand on envoie les enfants d'autrui au front, il faut quand même être informé des conditions. Est-ce qu'ils vont être payés, par qui et comment

? », a-t-il poursuivi.

Une fois l'envoi des troupes tchadiennes approuvé, les militaires seront dépêchés dans la zone des trois frontières, Burkina Faso, Mali et Niger. Ce qui viendrait à point nommé puisque lors de la récente visite à N'Djamena de la ministre française des Armées, Florence Parly, les deux parties avaient évoqué l'engagement du Tchad pour la sécurité au Sahel. Le Tchad est un partenaire historique de la France et joue un rôle prépondérant dans la lutte contre le terrorisme dans cette région. Quant à la capitale tchadienne, elle accueille le poste de commandement de l'opération Barkhane qui s'étend au Niger, au Mali, au Burkina Faso et à la Mauritanie.

Après le succès de l'opération Serval en 2013, les troupes françaises sont engagées depuis 2014 dans la montée en puissance des armées du G5 Sahel qu'elles accompagnent dans la lutte contre la menace terroriste. Leur effectif dans la bande sahélo-saharienne est estimé à quatre mille cinq cents militaires.

N.N'G.

« Cette manière de faire doit cesser. Le Tchad ne doit pas être le pays fournisseur d'hommes ici ou là sans demander d'autorisation. Quand on envoie les enfants d'autrui au front, il faut quand même être informé des conditions. Est-ce qu'ils vont être payés, par qui et comment ? »,

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2019-032

POSTE VACANT: AGENT DE SECURITE PRINCIPAL (SENIOR GUARD)
Grade - FSN-04
Contrat à durée indéterminée

DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 26 Novembre 2019
DATE DE CLOTURE: 10 Décembre 2019

EXIGENCES DU POSTE :

- Avoir au moins finaliser le cursus scolaire primaire ou avoir fait une formation spéciale dans le domaine de la sécurité.
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 3)
- Justifier d'au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité.

TACHES PRINCIPALES :

Sous la supervision directe du Manager ou Superviseurs des Agents de Sécurité, le/la titulaire du poste exécutera une gamme complète des tâches pour l'ambassade des États-Unis et d'autres propriétés du gouvernement des États-Unis ou biens loués par celui-ci. Il/Elle interagira avec le personnel de l'ambassade et autres personnes, par téléphone et par radio, fait un contrôle sécurisé avant l'accès à l'ambassade des États-Unis à l'aide de mesures de sécurité techniques et physiques. Surveille les caméras de sécurité et les alarmes et répond aux urgences ou aux anomalies et les signale.

COMMENT POSTULER :

L'Ambassade des États-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web : <https://erajobs.state.gov/dos-era/coj/vacancysearch/searchVacancies.htm> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi, prière de visiter le site web : <https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/> ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email : BrazzavilleHRjobs@state.gov)

N-B : Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.
Bonne chance!

NÉCROLOGIE

Les enfants Morapenda, les familles Gombet, Okamba, Odicky ont la profonde douleur de vous informer du décès de leur grand-mère, mère et tante, la Marie-Germaine Ngala, le 28 Novembre 2019 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 12 de la rue 5 février, à Poto-Poto derrière la gare centrale de Brazzaville (rfce : église la Chapelle des Vainqueurs)

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



Toussaint Edgard Ibara, agent des Dépêches de Brazzaville, les enfants Nguouabi et la famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle, neveu et grand père, Bernard Nguouabi, survenu le 29 novembre 2019 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile du défunt, sis 174 bis de la rue Louingui, vers l'école Gampo Olilou, à Ouenzé.

Les familles Liboula et Makouambela de Bokombo, informent parents, amis et connaissances, ainsi que le public sportif congolais du décès, le 21 novembre 2019 à Brazzaville, de leur père, fils, oncle et grand père Silvestre Hugues Yocka, retraité de l'Université Marien Nguouabi et ancien arbitre international de football

La veillée mortuaire se tient au n° 19 bis rue Cheminots, quartier sans fils à Ouenzé.

L'inhumation aura lieu mercredi 4 décembre 2019 selon le programme ci-après :

- 9h00 : Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 11h00 : recueillement au domicile familial ;
- 12h00 : messe de requiem à la paroisse Notre Dame des Victoires, Sainte-Marie de Ouenzé (Mama Elombé)
- 14h00 : départ pour le cimetière Bouka Itatolo ;
- 16h00 : retour et fin de la cérémonie.



Mme Foussa Ngoumba Raymonde et enfants, Etaki Wa Dzon, Etaki Um-Nyobe, Takale Ngoumba Romuald, Mmes Mba Akalaye et Takale Annie Clarisse ont la profonde douleur d'annoncer aux familles Ngoumba-Osso, Atia-Ob, Okamba, Itokissi et Ekoba Kongo, aux parents, amis et connaissances de Makoua, Brazzaville, Pointe-Noire et Ouessou, le décès de leur époux et père, Mathias Mban (dit Mban-Eta), le 26 novembre 2019, au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 64 de la rue Mpangala, à Talangäi, vers l'église catholique Saint-Augustin de la Tsiémé. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

Le collège des techniciens d'antennes réseau télévision et la famille Nzenza annoncent aux amis et connaissances le décès, le 16 novembre à Brazzaville, de Venant Nzenza Kimoungou (Le Blanc).

La veillée mortuaire se tient au n° 33, rue Mvouti, à Ouenzé.

L'inhumation a lieu, le 3 décembre 2019, à Itatolo (La Grâce).



CLIMAT

Denis Sassou N'Guesso plaide en faveur du Fonds bleu pour le Bassin du Congo

Le chef de l'Etat congolais a lancé, le 2 décembre à Madrid, en Espagne, à l'ouverture de la Cop 25, un appel à la communauté internationale pour le financement du Fonds bleu pour le Bassin du Congo.



« Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo a besoin aussi de vous, des fonds privés et publics. C'est un appel à la société mondiale que je lance solennellement aujourd'hui dans l'esprit de l'accord de Paris », a déclaré Denis Sassou N'Guesso.

Le chef de l'Etat congolais a réitéré son attachement à l'accord de Paris signé en 2015, lors de la Cop 21, et traduit l'engagement de son pays à préserver les écosystèmes forestiers y compris les tourbières et les mangroves pour la survie de l'humanité.

« Personne ne peut l'ignorer, nous nous sommes seize Etats mobilisés autour du Bassin du Congo et nous nous sommes dotés d'un instrument financier, le Fonds bleu en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques », a-t-il indiqué. « Nous vous attendons pour amplifier notre action pour

faire face aux drames humanitaires liées aux conséquences de la déforestation », a ajouté le président congolais.

Annoncé en marge de la Cop 22 en 2016 à Marrakech, au Maroc, le Fonds bleu pour le Bassin du Congo a été officiellement lancé le 9 mars 2017 à Oyo, en République du Congo. Il s'agit d'une initiative de la Fondation Brazzaville visant, entre autres, la conservation et la préservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, le dragage des cours d'eau de la région, la construction des barrages hydroélectriques, l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

Le Bassin du Congo s'étend sur deux cent vingt millions d'hectares de forêts et constitue le deuxième poumon vert planétaire après l'Amazonie, en Amérique latine.

La Rédaction

Des plaidoyers vibrants pour l'action

Les exhortations à agir vite et fort pour sauver l'humanité qui subit les assauts du dérèglement climatique se sont multipliées, hier dans la capitale espagnole, à l'ouverture de la conférence qui risque toutefois de décevoir les attentes.

Rapports alarmants des scientifiques, désobéissance civile de citoyens, défilés de jeunes par millions... Depuis un an, les pays signataires de l'accord de Paris sont la cible d'une pression sans précédent que résume le mot d'ordre de ces deux semaines de réunion : #TimeforAction. Un message martelé sur tous les tons dès l'ouverture de la 25e conférence de l'ONU sur le climat.

Le monde, à un « tournant », doit choisir entre l'« espoir » d'un monde meilleur en agissant maintenant de façon radicale, ou la « capitulation », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

« Voulons-nous vraiment rester dans l'Histoire comme la génération qui a fait l'autruche, qui flânait pendant que le monde brûlait ? », a-t-il lancé, accusateur, devant les représentants de quelque deux cents pays signataires de l'accord de Paris, dont une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement.

Le 1er décembre déjà, dénonçant les engagements « totalement insuffisants » des Etats, il avait mis en garde contre « le point de non-retour » qui approche rapidement, appelant à mettre un terme à « notre guerre contre la planète ».

Quelques jours plus tôt, le Programme de l'ONU pour l'environnement portait un coup aux espoirs d'atteindre l'objectif idéal de l'accord de Paris de limiter le réchauffement à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Il faudrait pour cela réduire les émissions de CO2 de 7,6% par an, chaque année, dès l'an prochain et jusqu'à 2030. Alors qu'il n'y a aucun signe qu'elles commencent à baisser.

Le monde a déjà gagné environ

1°C, entraînant une multiplication des catastrophes climatiques. Et chaque degré supplémentaire va augmenter l'ampleur des dérèglements.

Or, au rythme actuel, la température pourrait grimper jusqu'à 4 ou 5°C d'ici à la fin du siècle. Et même si les Etats respectent leurs engagements actuels, la hausse du mercure pourrait dépasser 3°C.

« Ce qui manque toujours, c'est la volonté politique », a déploré Antonio Guterres, pointant en particulier du doigt, sans les nommer, les pays les plus émetteurs de CO2, « qui ne font pas leur part ». Ni la Chine ni le Japon, ni le Canada ni l'Australie n'étaient représentés au plus haut niveau à l'ouverture des travaux. Quant aux Etats-Unis, qui viennent de confirmer leur retrait de l'accord de Paris l'an prochain, ils ont envoyé une simple diplomate.

Appel à la responsabilité morale envers les futures générations

La présence de la démocrate Nancy Pelosi, influente présidente de la Chambre des représentants, a été d'autant plus remarquée. « Nous sommes toujours là », a-t-elle assuré, soulignant la « responsabilité morale » envers les futures générations. Dans ce contexte, les yeux se tournent vers l'Union européenne, présente en force.

« A un moment marqué par le silence de certains, l'Europe a beaucoup à dire dans ce combat », a commenté le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, qui accueillait la réunion au pied levé après la défection du Chili. « Parce que nos sociétés le réclament (...) mais aussi pour des raisons de

justice historique : l'Europe a mené la révolution industrielle et le capitalisme fossile, elle doit mener la décarbonation », a-t-il insisté.

Les défenseurs de la planète espèrent que lors du sommet européen des 12 et 13 décembre, les vingt-huit pourront s'entendre sur l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. Mais même dans ce cas, il faudra encore attendre 2020 pour que l'Union européenne présente une révision de ses ambitions à plus court terme. « Nous serons les champions de la transition verte », a assuré le nouveau président du Conseil européen, Charles Michel. « Nous avons eu la révolution industrielle, la révolution technologique, il est l'heure de la révolution verte », a-t-il dit.

Aujourd'hui, seuls soixante-huit pays se sont engagés à revoir à la hausse leurs engagements de réduction d'émissions de CO2 en 2020, avant la COP 26 à Glasgow. Mais ils ne représentent que 8% des émissions mondiales, selon les experts. Les pays du Sud ont aussi fait entendre leur voix, réclamant au Nord de prendre leurs responsabilités et de les aider par tous les moyens possibles pour faire face aux désastres qui s'annoncent.

« Les atolls les plus vulnérables comme mon pays sont déjà dans le couloir de la mort », a souligné à distance par vidéo, la présidente des Iles Marshall, Hilda Heine. « L'eau recouvre déjà la plus grande partie de notre territoire à un moment ou un autre de l'année (...) En tant que Nation, nous ne voulons pas fuir. Mais nous refusons aussi de mourir », a-t-elle averti.

Nestor N'Gampoula avec AFP

4^{ème} Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo

CIEHC 4

WWW.OILGASCONGO.COM

19-21 FÉVRIER 2020
BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCE DE KINTÉLÉ BRAZZAVILLE

**RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE
POUR TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR
PÉTROLIER ET GAZIER AU CONGO**

SPONSOR OR

HEMLA
E&P CONGO

SPONSOR ARGENT

PETROCONGO

SPONSOR ACTIF

PUMR
LUBRICANTS

PUMR
ENERGY

SPONSOR PAT

AMETrade

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

L'Opdad réaffirme sa volonté de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de l'ONU

En marge de la vingtième conférence internationale sur la pandémie et les maladies sexuellement transmissibles, les premières dames d'Afrique se sont réunies, le 2 décembre, à Kigali, la capitale rwandaise, en session spéciale pour échanger et approfondir leur réflexion dans le cadre des 90, 90, 90 (objectif de l'Onusida).

« Au terme de nos échanges enrichissants, nous venons de réaffirmer notre incontournable leadership dans cette lutte que nous menons depuis environ une vingtaine d'années, contre le VIH et le sida », a déclaré la présidente de l'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement (Opdad), Antoinette Sassou N'Guesso.

Parmi les axes « forts » de leur action, l'épouse du chef de l'Etat congolais a énuméré, entre autres, la promotion des innovations communautaires, le plaidoyer pour le financement de la riposte durable en matière de santé, la promotion de la politique genre, fondée sur l'accès équitable aux services de lutte contre le VIH/sida et la prise en compte des politiques axées sur les jeunes, « en vue de créer les conditions de la survenue, à terme, d'une génération sans sida ».

En outre, la présidente de l'Opdad reste convaincue que chacune de ses consœurs, premières dames, avec l'ap-



Le présidium/Adiac

pui des partenaires techniques et financiers, « ne ménagera aucun effort pour que ces objectifs connaissent une exécution efficace » au sein de leurs pays respectifs, pour le bien-être de la population. A travers leur nouvelle plateforme de plaidoyer, Antoinette Sassou N'Guesso a rassuré les partenaires et la population de l'attention

« obtenue » que les premières dames continueront d'accorder à la lutte contre le VIH et le sida.

« Notre volonté d'atteindre les 90, 90, 90 ne se démentira jamais et nous sommes convaincues que les objectifs contenus dans notre plan stratégique nous offrent le cap pour atteindre le monde sans sida

que nous voulons d'ici à 2030 », a souligné la présidente de l'Opdad.

Les premières dames africaines se sont réjouies de ce que, lors de la dernière réunion, tenue à Lyon, en France, sur le renouvellement des ressources du Fonds mondial, des engagements financiers « importants » ont été annoncés et

que par conséquent, « la lutte pour l'atteinte des objectifs fixés n'est plus une vue de l'esprit ».

« Nous espérons aussi que les engagements pris à Abidjan, en décembre 2017, lors de la dernière Icas, sur la question majeure du sida pédiatrique et de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant, connaîtront une réelle avancée dans beaucoup de nos pays », a indiqué Antoinette Sassou N'Guesso.

La session de haut niveau de l'Opdad a eu pour thème « Leadership des premières dames d'Afrique dans la lutte contre le VIH et le sida ».

Rappelons que cette organisation tire son origine de celle des premières dames d'Afrique contre le VIH/sida, créée en 2002, par trente-sept premières dames d'Afrique. Ses objectifs étaient de plaider en faveur d'une sensibilisation à la maladie, afin de mobiliser les ressources et mettre en place une action permanente visant à améliorer la santé maternelle et infantile.

Yvette Reine Nzaba

Des Brazzavillois mobilisés pour vaincre la pandémie

Dans le cadre de la Journée mondiale dédiée à la lutte contre la maladie, le ministère de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a organisé, le 1er décembre à Brazzaville, une marche sportive afin de rappeler aux citoyens la gratuité du dépistage ainsi que les moyens de riposte.

Plusieurs personnalités, notamment des membres du gouvernement, des diplomates, des autorités administratives de la ville capitale, les services de police, les associations des per-

sonnes vivant avec le VIH/sida, les relais communautaires et les responsables des administrations publiques ont pris part à la marche. Le coup d'envoi a été donné à la commune de Moun-

gali avec pour chute le Palais de congrès, en passant par le rond-point Moungali, l'avenue des Trois martyrs et le boulevard Alfred-Raoul.

L'activité, selon les organisa-

teurs, visait à sensibiliser la population afin de la préserver contre la maladie du sida. « Que les victimes de cette pandémie ne désespèrent pas, qu'elles continuent de se présenter aux centres de santé puisque les produits arrivent régulièrement depuis plus de deux ans », a signifié Florent Balandamio, directeur de cabinet au ministère de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement

Cette marche sportive lance ainsi une série d'activités de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de partage des antirétroviraux. Elles seront toutes focalisées au siège de la préfecture de Brazzaville, où sera érigé le village « Décembre rouge ». « Vous voyez, presque tous les acteurs sont représentés ici. Cela prouve que le Congo ne ménage aucun effort pour éradiquer le sida. Les personnes vivant avec le VIH/sida doivent continuer de prendre

gratuitement les antirétroviraux parce qu'elles n'ont pas choisi de porter la maladie. Je profite de cette occasion pour inviter tout le monde, quel que soit le rang social, à faire le dépistage. D'ailleurs, plusieurs activités seront organisées durant ce mois », a exhorté Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, représentant sa collègue de la Santé empêchée.

Notons que la Journée mondiale de lutte contre le sida est célébrée le 1er décembre de chaque année, pour rendre hommage au rôle essentiel joué par les organisations communautaires aujourd'hui et par le passé, dans la riposte à cette maladie au niveau international, national et local. Au plan international, elle a été célébrée sur le thème « Les organisations communautaires font la différence », tandis qu'au niveau national, l'activité a été placée sur le thème « Tous unis contre le VIH/sida ».

Rude Ngoma



Une vue des marcheurs/Adiac

DÉLINQUANCE FAUNIQUE

Quatre braconniers condamnés pour trafic de perroquets du Gabon

La direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette, avec l'appui du parc national Ntokou-Pikounda, a restitué, le 30 novembre à notre rédaction, le délibéré du tribunal correctionnel d'Owando condamnant quatre personnes à des peines de prison et pécuniaires pour activités illicites de perroquets gris de la République gabonaise.

Les contrevenants, à en croire les déclarations faites à la police, ne seraient pas à leur premier forfait du genre. Les plumes et têtes des perroquets gris du Gabon serviraient, selon eux, à des pratiques animistes et ornementales, moins encombrantes à transporter que l'ivoire. Ces derniers affirment également que ce trafic prend de plus en plus de l'ampleur à cause de la demande du marché, particulièrement en République démocratique du Congo (RDC), au Cameroun et au Nigeria.

Ayant reconnu les faits qui leur ont été reprochés, trois ont été condamnés à dix-huit mois de prison ferme et un à douze mois avec sursis assortis d'une amende de cent mille francs CFA chacun, ainsi que trois millions cinq cent mille de francs CFA pour dommages et intérêts collectivement, soit huit cent cinquante-sept mille francs CFA à chacun. Deux de leurs acolytes ont été acquittés.



Des perroquets jaco encore appelés gris d'Afrique ou gris du Congo/Adiac

En effet, le perroquet gris du Gabon fait partie désormais des espèces intégralement protégées en République du Congo, vu la décision de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou encore la Convention de Washington du 24 septembre 2016 relative au transfert du perroquet gris du Gabon à l'an-

nexe II (espèce partiellement protégée) à l'annexe I de la Cites (espèce intégralement protégée).

Selon la direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette et le parc national Ntokou-Pikounda, ces braconniers sont impliqués dans un trafic interdépartemental et transfrontalier des perroquets et de leurs trophées. Ils ont été

interpellés par les éco-gardes à l'intérieur du Parc national lors d'une patrouille de surveillance. Ils étaient en possession de soixante-et-un têtes de perroquet, deux perroquets vivants, quatre cent quatre plumes de perroquet, trois bidons de cinq litres de colle (résine de bois) dont la valeur est estimée à près d'un million francs CFA.

Le jugement prononcé à l'encontre de ces quatre inculpés, âgés entre 24 à 45 ans, dont trois sont originaires de la RDC et un du Congo-Brazzaville, se veut dissuasif.

La direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette, avec l'appui du parc national Ntokou-Pikounda, a remis les deux perroquets vivants aux agents habilités des services vétérinaires.

Signalons que le parc national de Ntokou-Pikounda regorge d'une des plus riches diversités biologiques en République du Congo. Situé à cheval entre

les départements de la Cuvette et de la Sangha, il est géré par l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées, avec l'appui technique et financier du Fonds mondial pour la nature. Ce parc subit, depuis plusieurs années, une forte pression à cause du braconnage des espèces emblématiques au regard de leur caractère lucratif.

Rappelons que le perroquet gris du Gabon ou perroquet jaco est une espèce d'oiseaux de la famille des psittacidae. C'est le meilleur parleur parmi les perroquets et le plus vendu en France et en Belgique. Son nom, normalisé par la Commission internationale des noms français des oiseaux, est perroquet jaco, mais il est appelé de différentes façons dans le langage courant et commercial. Outre le pseudonyme de gris du Gabon, il est aussi couramment appelé «gris d'Afrique» ou «gris du Congo».

Fortuné Ibara

FORÊT

Cinq départements ciblés par un projet de réduction des émissions de gaz à effet serre

Le projet doté d'un budget de 37,6 millions de dollars, soit 22,3 milliards francs CFA, a été validé à Brazzaville, le 29 novembre. Preforest-Congo sera exécuté pendant huit ans dans les Plateaux, le Pool, la Bouenza, le Niari et le Kouilou.

Le nouveau programme est aligné au fonds vert pour le climat et intègre l'une des priorités du cadre programmatique pays portant sur le développement des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que de la gestion durable de la biodiversité. Il intègre également un cadre de partenariat mis en place par le gouvernement et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en lien avec le Plan national de développement 2018-2022 et les Objectifs de développement durable.

Cette initiative Preforest vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la forêt causées par l'agriculture sur brûlis et le bois-énergie ; à diversifier les systèmes productifs pour engendrer des bénéfices économiques et sociaux à la population locale et à augmenter leur résilience aux changements climatiques.

Selon la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, le projet est une réponse au défi des changements climatiques en référence aux inondations dues aux pluies diluviennes.

« Preforest-Congo est un projet fédérateur qui traduit la volonté du gouvernement et des départements ministériels à collaborer ; à travailler en équipe pour une cause commune qu'est la lutte contre les changements climatiques », a souligné Rosalie Matondo. L'agence onusienne FAO est le principal partenaire du projet et sa représentante résidente, Suze Percy Filippini, a promis son soutien dans sa mise en œuvre. « Ce projet a été préparé conjointement par les experts de la FAO et le groupe de travail multi acteurs, composé des experts ministériels impliqués dans la thématique ainsi que la société civile », a fait savoir Suze Percy Filippini.

Elle a, en outre, évoqué le bien-fondé de ce partenariat censé contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la résilience de la population riveraine face aux effets du changement climatique, tout en assurant la durabilité des investissements dans les projets et sous-projets.

Fiacre Kombo

Plus de deux mille plants mis en terre à la caserne militaire de Ndouo

Deux mille deux cent vingt-deux pieds d'acacias et d'eucalyptus ont été semés sur une étendue de deux hectares, à la base-vie du mont Mambou, située dans le septième arrondissement de Brazzaville, en rapports avec la Journée nationale de l'arbre, célébrée le 6 novembre de chaque année.



Les ministres Charles Richard Mondjo et Rosalie Matondo lors du planting/DR

Après le site de l'académie militaire Marien-Ngouabi, à Djiri, le tour était venu au ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, en compagnie de son homologue de l'Economie forestière, Rosalie Matondo ; du chef d'état-major général des Forces armées congolaises, le général de division, Guy Blanchard Okoi ; des membres du haut commandement militaire, de poser l'acte civique en plantant le premier plant d'acacia en réponse aux érosions des terres autour des casernes ; à l'occupation anarchique du domaine militaire ; enfin, aux préoccupations écologiques de notre temps.

« Il s'agit-là d'un geste noble qui ne cache rien. La ministre Rosalie Matondo disait qu'il faudrait que la force publique s'implique au niveau national dans

cette opération. Nous avons eu quelques sollicitations de la mairie pour que la force publique, dans sa diversité, puisse l'aider dans une opération de planting de grande envergure pour maîtriser certaines érosions autour de Brazzaville », a indiqué Charles Richard Mondjo, à l'issue de cette opération.

« C'est un sentiment de joie de voir effectivement nos troupes rangées pour nous accompagner dans cette lutte contre les excès des érosions, le changement climatique et aussi les occupations anarchiques des propriétaires terriens. Je proposerais au ministre d'étendre cette opération sur toute l'étendue du territoire national, pour que dans tous les départements du Congo, notre force publique aille vers les sites

pour les reboiser », a déclaré Rosalie Matondo. La Journée nationale de l'arbre, rappelons-le, est une initiative du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lorsqu'il planta, le 6 mars 1984, le premier arbre millénaire du massif du Congo. Depuis lors, le 6 novembre de chaque année, tout citoyen congolais a le devoir civique de planter un arbre, conformément aux dispositions de la loi portant institution de cette journée.

Notons que cette opération à la caserne militaire de Ndouo a été rendue possible avec le concours de l'école de génie travaux, dans la préparation de la plate-forme de planting, et de la direction générale de sécurité civile, pour le précieux apport en eau servant à l'arrosage des plants.

Guillaume Ondzé

POLITIQUE NATIONALE

Arsène Destin Tsaty Boungou crée le Cides

L'arsène politique du Congo vient de s'agrandir avec la naissance du Congrès d'initiatives démocratiques et sociales (Cides), au terme d'une assemblée générale constitutive tenue du 29 au 30 novembre à Dolisie, chef-lieu du département du Niari.



Les membres du Cides

Le Cides se réclame de la social-démocratie et entend faire de la réconciliation nationale un socle de la construction du Congo, avec but de promouvoir l'esprit de tolérance et du pardon. « La création d'une nation passe nécessairement par la cohésion de son peuple qui est un préalable indispensable à l'éclosion de la démocratie », a déclaré son promoteur, Me Arsène Destin Tsaty Boungou, précisant que son parti s'alliera à tout mouvement politique qui aura les mêmes fondements en partage, peu importe son obédience politique.

Selon lui, il s'agit de promouvoir un nouveau paradigme politique porteur d'un discours de rassemblement susceptible de conjurer la répétition de la fameuse « bêtise humaine », qui n'est autre que la conséquence inéluctable de l'ethno régionalisme, caractéristique du fonctionnement de tous les partis politiques dans le

pays.

Au cours de l'assemblée générale constitutive, deux instances dirigeantes provisoires ont été mises en place, à savoir le comité directeur composé de trente-cinq membres et le conseil national d'orientation qui en compte trois cents issus des douze départements du pays et de France.

Ces instances provisoires ont, entre autres, missions de diligenter l'enregistrement administratif du parti auprès du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation ; implanter les structures du parti dans tous les départements ; préparer les documents nécessaires à la tenue de la prochaine convention ; finaliser les documents fondamentaux, le logo, les fiches d'adhésion, les cartes de membre et convoquer la convention du parti. A instar d'autres formations existantes, le Cides s'est doté des documents fondamentaux, notamment la déclaration des principes, les statuts et

le règlement intérieur. Ceux-ci apportent une innovation majeure portant sur la destitution du président par la commission de discipline du parti, en cas de manquements graves aux devoirs et obligations de ses fonctions.

Ce nouveau parti est né sur les cendres du Cercle d'initiatives démocratiques et sociales dans lequel les débats étaient centrés autour du projet qui vise à rassembler les Congolais afin de construire un pays uni et fraternel. Il se veut un haut lieu de débats, de formations dans tous les domaines des jeunes cadres, en vue de l'édification d'une véritable nation. Il a pour devise : « Rassembler pour construire ». Notons qu'Arsène Destin Tsaty Boungou, ancien membre de l'Union pour la démocratie et le progrès social, est praticien de droit. Il fut ministre des Affaires étrangères sous le règne de Pascal Lissouba.

Max Ferhyne Poudi

PRÉSIDENTIELLE DE 2021

L'URC sollicite la candidature de Denis Sassou N'Gusso

La formation politique que dirige Dominique Basseyla a appelé, le 30 novembre, le président de la République à faire acte de candidature au prochain scrutin prévu dans deux ans.

A l'issue de la convention nationale de l'Union pour la restauration du Congo (URC), tenue samedi à Brazzaville, et à laquelle ont pris part les responsables de la Convention des partis républicains et de l'Alliance des partis démocrates, Dominique Basseyla a invité les autres forces politiques, notamment celles regroupées au sein du Pôle du consensus de Sibiti, à se lever et créer un mouvement général de conscientisation, pour que le président Denis Sassou N'Gusso accepte de nouveau la charge qu'impose l'exercice de la magistrature suprême, dans l'intérêt du peuple.

Pour lui, les Congolais, comme les dirigeants politiques de toute obédience, doivent s'épargner des dérives de pensées, de comportements et d'agissements qui trop souvent, et de façon récurrente, occasionnent des crises au sein de la société.

Le dirigeant de l'URC a rappelé

aux dirigeants politiques venus prendre part à ces assises que son parti aura été, d'ailleurs, la première organisation politique à avoir demandé le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. « Nous affirmons avec assurance et autorité que l'URC est un parti visionnaire. Elle inscrit son action dans une démarche rationnelle qui indique le chemin à suivre afin que les Congolais ne se laissent pas abuser par des politiciens de tout poil qui ambitionnent d'arriver au pouvoir en surfant sur des discours messianiques, qui projettent de prendre le pouvoir par des moyens non démocratiques, alors que l'époque de la conquête du pouvoir par les coups de canon est révolue », a-t-il dit, avant d'ajouter : « Il y a donc un intérêt à les combattre, en dénonçant leur syncrétisme religieux qui leur donne à penser qu'ils ont absolument vocation à commander, à diriger ce pays ».

S'agissant de la démocratie dans le pays, le président de l'URC a reconnu que le multipartisme a connu des avancées incontestables qui ont ouvert des champs remarquables. « Aujourd'hui, le Congo compte plus de soixante partis politiques légalement constitués. De plus, une multitude de formations réclament leur reconnaissance et un statut juridique bien établi », a-t-il souligné. Dominique Basseyla a fait remarquer malheureusement que la plupart de ces organisations n'ont ni idéologie propre ni d'ancrage territorial véritable. « ...en fait des partis qui ne constituent que des groupes de pression. C'est aussi un multipartisme aux germes conflictuels. Trop souvent, la Majorité et l'Opposition ne s'affrontent que sur la base des intérêts partisans, les dirigeants apparaissent comme des grands tribalistes militants », a-t-il dénoncé

Jean Jacques Koubemba

PCT

Les congrès fédéraux et les réunions des comités de district démarrent le 5 décembre

Le comité central du Parti congolais du travail (PCT) a clôturé, le 30 novembre à Brazzaville, sa sixième session extraordinaire consacrée à l'adoption des documents du congrès. Ainsi, il a arrêté la période du 5 au 12 décembre pour la tenue des assemblées générales des comités de district et d'arrondissement ainsi que les congrès fédéraux.

Trois jours durant, les membres du comité central ont examiné, puis adopté à l'unanimité, après quelques amendements, des documents traitant du financement du parti, des organisations affiliées, mouvements associatifs et stratégies de communication du parti.

A l'occasion, ils ont arrêté le calendrier de la tenue des assemblées générales des comités d'arrondissement et de district, ainsi que des congrès fédéraux. Au cours de ces réunions, chaque instance devrait sélectionner les membres qui participeront au cinquième congrès ordinaire, prévu du 27 au 30 décembre à Brazzaville. Ces assises déboucheront sur l'élection du nouveau secrétaire général du PCT, du secrétariat permanent et de bien d'autres instances dirigeantes du parti.

« Bientôt vont se tenir les assemblées générales des comités de district et d'arrondissement, puis les congrès fédéraux. Pendant ces rencontres, les membres du comité central sont tenus de jouer leur partition afin que la moisson à obtenir soit celle qui honore le PCT, notre parti qui fête en même temps ses 50 ans d'existence », souligne le communiqué final des travaux.

Dans la foulée du congrès, sera célébré le cinquantenaire du PCT, une formation politique créée le 29 décembre 1969, par Marien Ngouabi, assassiné le 18 mars 1977. A cet effet, un comité d'organisation a été mis sur pied pour préparer la célébration, avec faste, de cet anniversaire.

S'exprimant sur les inondations qui ont laissé plusieurs familles sans abri dans l'extrême nord du pays, le secrétaire général du PCT a invité le gouvernement à agir plus vite.

« Certains départements du pays subissent présentement des inondations d'une rare ampleur qui ont plongé la population dans l'errance et le désarroi. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre les efforts engagés afin de sortir nos compatriotes de ce sinistre », a conclu Pierre Ngolo.

Firmin Oyé

DIALOGUE NATIONAL

Le Collectif des partis de l'opposition congolaise s'impatiente

Dans une déclaration rendue publique le 30 novembre à Brazzaville, la plate-forme politique présidée par Mathias Dzon a invité le gouvernement à passer à l'acte, « en ouvrant sans délai, un vrai dialogue politique national inclusif, rassemblant toutes les forces vives de la nation ».

Après avoir remis ses préoccupations concernant le prochain dialogue national, le Collectif des partis de l'opposition congolaise (CPOC) veut désormais presser les autorités à convoquer ces assises. « Le dialogue politique national que le Collectif des partis de l'opposition congolaise appelle de ses vœux est d'abord et avant tout, un rassemblement large, ouvert sans exclusive à toutes les sensibilités politiques congolaises car, il réunira les représentants de la mouvance présidentielle, de la mouvance oppositionnelle, des partis du centre, des organisations de la société civile et de la diaspora », précise la déclaration.

En effet, pour cette frange de l'opposition extraparlamentaire, la sortie de la crise que traverse actuellement le Congo requiert l'engagement de toutes les filles et tous les fils du pays, sans distinction d'appartenance politique, idéologique, philosophique, religieuse, ethnique, ethno-régionale.

C'est ainsi qu'elle exige l'organisation d'un vrai dialogue politique national, préparé de façon consensuelle par l'entremise d'un comité paritaire entre le pouvoir et l'opposition. Selon les participants à la rencontre présidée par le porte-parole du CPOC, Christophe Moukouéké, le comité préparatoire paritaire aura la mission de définir le thème du dialogue, l'ordre du jour et la participation. Il se chargera également de l'adoption d'une charte de la transition pour prendre en compte les problèmes nouveaux nés de l'ouverture d'une période de transition.

Parmi les sous-thèmes à aborder au cours de ces assises, le CPOC propose, entre autres, la crise économique et financière ; la gouvernance électorale ; la crise sociale et morale ; le développement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en vue de promouvoir une économie de la connaissance, fondée sur le savoir ; la protection de l'environnement ; la construction d'un compromis politique national et dynamique.

Pour Christophe Moukouéké, le dialogue politique national inclusif devrait se tenir avant la fin de l'année, d'autant plus que la crise actuelle est très aiguë.

Parfait Wilfried Douniama

EDUCATION

L'école primaire Michel-Dirat, 69 ans déjà...

Créé en 1950, l'établissement scolaire, dans le département des Plateaux, va bientôt être totalement rénové. La Fondation Edith-Lucie-Bongo-Ondimba (Felbo), par l'entremise de Marie Claire Dirat, a posé la première pierre pour la construction d'un bâtiment de cinq salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines.

Avant ce geste symbolique, Marie Claire Dirat, fille de Michel Dirat et mère de la défunte Edith Lucie Bongo Ondimba, a rappelé à l'assistance que son père fut le premier directeur de cette école. Elle-même y a passé six ans jusqu'à l'obtention de son certificat d'études primaires et élémentaires, en 1956. Par ailleurs, elle a salué l'initiative de la Felbo d'offrir des

meilleures conditions de travail aux apprenants de cet établissement scolaire public, relevant que l'école est le chemin de la vie. En outre, elle s'est réjouie, à cette occasion, de la présence sur les lieux de la cérémonie de quatre de ses anciens condisciples, plusieurs années après avoir partagé avec eux de bons et mauvais moments dans cet établissement.

Dans son discours dénotant l'émotion et la joie, Marie Claire Dirat a mentionné le grand travail d'éducation et d'encadrement culturel abattu par son père, Michel Dirat, avant d'exhorter les jeunes apprenants à la persévérance et au travail acharné. Cette école, a-t-elle révélé, a formé de nombreux cadres, dont le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin Mboulou. Pour sa part, l'abbé Belvy Kanganga Elenga, dans son allocution, a rappelé la noblesse de l'éducation en affirmant, lui aussi, que l'école est le chemin de la vie. La construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation de ceux déjà existants par la Felbo, a-t-il déclaré, traduisent l'attachement de cette ONG à la personne de Michel Dirat qui, selon lui, fut un grand instructeur et éducateur qui a placé cet établissement, autrefois catholique, dans la carte scolaire du département des Plateaux. De son côté, la directrice générale de la Felbo, Patricia Kounkou Wiboulo Mbeka, est revenue sur les principales motivations de son ONG dans l'accompagnement du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, en offrant de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves. La Felbo, a-t-elle laissé entendre, se veut garante de l'hé-

ritage humaniste et fraternel initié par la regrettée Edith Lucie Bongo Ondimba qui disait: « *Laissons entrouverte la lumière du ciel pour ne pas devenir de simples touristes sur terre. Afin de nous permettre de construire des actions, invitons les partenaires tant privés que publics à soutenir les œuvres d'intérêt général au profit de la population la plus pauvre et vulnérable. Nul n'a le droit d'être heureux tout seul.* ».

Notons que la cérémonie de la pose de la première pierre des travaux de construction et de réhabilitation de l'école Michel-Dirat s'est déroulée en présence des ministres Raymond Zéphirin Mboulou et Josué Rodrigue Ngouonimba, des autorités politico-administratives des Plateaux ainsi que des membres de la famille Michel Dirat. Ces travaux sont réalisés par la société Chancie de Bernabé Bacon Service.

Roger Ngombé



Une vue de l'un des bâtiments vétustes de l'école primaire Michel-Dirat/Adiac

DROITS HUMAINS

Une marche dite bleue clôture le trentième anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant

L'activité, placée sur le thème « Pour chaque enfant, tous ses droits », a été organisée, le 30 novembre à Brazzaville, sous le patronage du vice-Premier ministres, Firmin Ayessa.

De l'hôtel de ville en passant par le mausolée Marien-Ngouabi, le marché Plateau centre-ville, l'Institut français du Congo jusqu'au perron du ministère de la Justice, la marche a mobilisé plusieurs dizaines d'enfants de différentes écoles et couches sociales, y compris des officiels.

Au perron du ministère de la Justice, les enfants ont fait plusieurs déclarations qui ont convergé toutes à la défense de leurs droits. « *Nous, enfants, avons le droit d'aller à l'école, pas de vendre. Nous n'avons pas droit de quémander et nos parents n'ont pas droit de divorcer* », a indiqué Malika Ibambo-Bioko, une fillette qui a impressionné l'assistance par son art oratoire. Pour sa part, le président du parlement des enfants du Congo, Jonathan Nguila, a enchaîné en déclarant : « *Si nous œuvrons tous pour le respect des droits à l'avenir, l'enfant ne sera plus maltraité, marginalisé, insulté.* ».

Outre les déclarations remises au gouvernement par l'entremise du vice-Premier ministre, ces enfants lui ont fait don de leur tableau de dessin et des exemplaires de la Convention relative à leurs droits. Firmin Ayessa a promis d'être leur interprète fidèle auprès du Premier ministre, chef du gouvernement.

« *Ils ont marché et ont déclaré qu'ils n'aiment pas l'exploitation des enfants et l'abandon des études scolaires. Ces enfants*

veulent bien rester dans les familles unies et non dans les orphelinats. Ils ont dit qu'ils sont contre le divorce ou la séparation des parents. Ils veulent aller à l'école dans la joie, veulent aussi bien manger, bien se soigner dans les centres de santé scolaires », a renchéri la ministre Antoinette Dinga-Dzondo, des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

La Convention relative aux droits de l'enfant, en vigueur dans la quasi-totalité des pays membres des Nations unies, introduit une nouvelle notion de droit international privé dans l'intérêt supérieur de l'enfant, consacrant, en tant que premier texte international officiel, une longue évolution juridique faisant passer l'enfant d'objet de droit à sujet de droit. « *Il y a encore le phénomène de délinquance juvénile et l'incivisme en milieu jeune, il est temps qu'on écoute ces enfants et que les parents se mettent à leur place. La place de l'enfant est à l'école mais à ce niveau, le gouvernement assure sa part de contrainte* », a indiqué, pour sa part, la ministre Destinée Hermella Doukaga, de la Jeunesse et de l'éducation civique, ajoutant : « *Le phénomène bébé noir, après enquête, persiste à cause de l'inaction des parents. Ces enfants vivent dans les familles, ils sont identifiés et leurs parents doivent les dénoncer et se joindre aux pouvoirs pu-*



La ministre Antoinette Dinga-Dzondo et les officiels en avant-plan/Adiac

blics afin de mettre un terme à ce dossier ».

Les droits des enfants s'appliquent à tous ceux âgés de moins de 18 ans. Ils ont droit à une protection et à des soins attentionnés, au maintien d'un lien avec leurs parents biologiques, à une identité humaine, à la satisfaction de leurs besoins alimentaires fondamentaux, à une instruction financée par l'État, à des soins de santé et à des lois pénales adaptées à leur âge et à leur développement. Ces droits prennent en considération le caractère vulnérable et la nécessité de développement de l'enfant. Leur portée va de l'offre d'autonomie à la protection contre la violence physique et psychologique.

« *Les enfants et les acteurs au développement demandent que tous les droits des enfants soient de notre responsabilité. La marche d'aujourd'hui prouve qu'ils sont très impliqués. Tous, ensemble, allons-y pour chaque enfant, tous ses droits* », a indiqué Micaela Marques de Sousa, représentante du Fonds des Nations unies pour l'enfance au Congo. En prélude à la marche bleue, une équipe de la presse locale a visité le Centre national d'appareillage orthopédique Willem Struijs de Brazzaville (Cnaowsb) ainsi que le Centre national de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Dans les deux centres se développent plusieurs métiers en faveur

des handicapés mais le Cnaowsb se distingue par le montage des tricycles, la fabrication des orthèses et prothèses qui aident à la mobilité et pourraient réduire les évacuations sanitaires ainsi que les commandes à l'étranger.

Rappelons que les droits de l'enfant sont une branche des droits de l'homme visant la protection spécifique de l'enfant en tant qu'être humain à part entière. Ils sont l'objet de plusieurs traités nationaux et internationaux, dont le plus important est la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989.

Fortuné Ibara

UNION DES MUSIENS CONGOLAIS

Pape God réélu président

De son vrai nom Magloire Godefroy Bonguili, le président sortant a bénéficié une fois de plus de la confiance de ses collègues, à l'issue des travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se sont déroulés le 29 novembre, à l'hôtel de la préfecture de Brazzaville.

Dans son rapport moral, Pape God a décliné les vrais problèmes des artistes musiciens congolais. Le premier chantier de son mandat, a-t-il dit, a été celui de la diplomatie qui a permis de faire connaître l'Union des musiciens congolais (UMC) auprès des institutions accréditées au Congo, notamment l'Unesco et l'ambassade du Venezuela avec laquelle un partenariat sur la formation des musiciens a été initié. La première vague pourra se rendre à Caracas très prochainement.

Le deuxième chantier a porté sur le statut de l'artiste congolais. Le Congo, a-t-il laissé entendre, est le berceau de la musique africaine et foyer de la rumba, mais seulement, depuis soixante ans, les artistes n'ont pas de statut. Cela veut dire que l'État congolais ne reconnaît pas la musique comme étant une activité professionnelle. En d'autres termes, la musique est une activité informelle ou mieux, illégale. En clair, selon lui, il n'existe aucun texte organique ou fondamental qui dicte explicitement les droits des artistes musiciens, moins encore leurs devoirs vis-à-vis de la société. Sur ce problème combien préoccupant, lui et son bureau ont travaillé avec le cabinet du ministre de la Culture et des arts ainsi qu'avec un cabinet conseil. Grâce à leur lobbying, a-t-il assuré, tout est presque fait pour que les créateurs des œuvres de l'esprit aient enfin un statut de l'artiste.

Son troisième chantier, a-t-il indiqué, a été celui concernant le Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA). A ce niveau, il y a deux volets : le premier concerne la gouvernance au sein du bureau et le second les droits d'auteur et droits voisins. « Nous avons travaillé de concert avec toutes les institutions de la République : la Commission nationale de lutte



contre la corruption, la concussion et la fraude; la direction de la sécurité du territoire; le Sénat, l'Assemblée nationale, le cabinet du ministre de la Culture et des arts, la Confédération internationale des sociétés des auteurs et compositeurs (Cisac) et, là aussi, des avancées significatives ont été réalisées et qui se sont vu matérialiser par la nomination par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en Conseil des ministres du 17 avril dernier, d'un président du conseil d'administration du BCDA. Que le chef de l'Etat, Grand maître des arts et des lettres, trouve ici l'expression de notre déférente considération », a-t-il souligné.

Sur la situation des droits d'auteur et droits voisins, Pape God n'a pas eu la langue de bois, affirmant qu'elle est catastrophique et misérable, pendant que sous d'autres cieux, les artistes touchent ces droits en termes de millions. Au Congo, a-t-il déploré, c'est 25 000, 15 000 voire 1 000 FCFA pour une répartition de quatre millions francs CFA

en moyenne par trimestre, soit douze millions toute l'année pour tous les artistes du pays. Pourtant, des recettes sûres venant de l'opération « Taxi-bus » ; des compagnies de téléphonie mobile ; de la copie privée ; des hôtels ; des salons de coiffure, etc., démontrent clairement que le BCDA fait des recettes allant au-delà de cinq cents millions francs CFA sans compter les subventions octroyées par l'État congolais, a-t-il soutenu. « Au moment où je m'adresse à vous, les choses ont beaucoup changé. Depuis cette année, les droits payés aux artistes musiciens connaissent une légère hausse. Ça doit s'améliorer jusqu'à ce que la clé de répartition soit réellement appliquée », a promis Pape God.

Le patriarche Edo Ganga fait président d'honneur de l'UMC

Le président de l'UMC a également rendu hommage à tous les artistes décédés cette année et une minute de silence a été observée en leur mémoire. Il s'agit

Pape God livrant ses impressions à chaud/DR

de Master Mwana Congo, Fernand Mabala, David Mangungu Clay, Koko Major, Emma Roll et bien d'autres. Enfin, au patriarche de la musique congolaise, Edo Ganga, en cette année du jubilé couplée avec ses 86 ans d'âge, le président de l'UMC a fait de lui président d'honneur de cette organisation.

Rendant compte du rapport moral du commissariat aux comptes, Romain Gardon Nimi a fait savoir qu'au moment où le bureau sortant entre en fonction à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2016, il n'avait rien trouvé comme argent dans les caisses de l'union; l'UMC ayant été gérée, avant le mandat du président Pape God, sans un compte bancaire. Aujourd'hui, heureusement, c'est une question déjà réglée, à l'en croire.

Dans son mot d'ouverture au nom du ministère de la Culture et des arts, Marcel Mvembe a rappelé la place qu'occupe la musique dans le système culturel congolais. « Le département ministériel a la lourde charge de

soutenir les artistes, en général, et les musiciens, en particulier, compte tenu de l'impact de la musique dans le rayonnement de la culture congolaise. Je veux donc que vous sachiez, au nom du ministre de la Culture et des arts, empêché, que la volonté de vous soutenir nous a toujours habités, même si les moyens financiers n'ont pas toujours été au rendez-vous en temps réel. J'exhorte tous les participants à s'impliquer activement aux activités de ce jour », a-t-il déclaré.

Le présidium des travaux, placé sous la direction du doyen d'âge, Francis Boniface Bitsoumanou alias Celli Bitsou, a organisé le scrutin à bulletin secret, renouvelant les présidences du bureau exécutif national (BEN) et du commissariat aux comptes (CC). Ont été élus, Pape God pour le BEN et Ley de Mamadu (un Congolais qui a évolué en Europe et en Afrique de l'ouest) au CC. L'assemblée générale a pris fin par la lecture du communiqué final lu par l'artiste musicien Cégra Karl.

A l'issue de sa réélection, Pape God, a exprimé sa joie, tout en indiquant le travail qui l'attend. « Notre grand combat, c'est le problème des droits d'auteur et celui du statut de l'artiste. Je pense que cette fois-ci, les choses iront plus vite, car les décideurs ont compris. Nous avons su poser les problèmes. Je demande également l'unité de tous des artistes musiciens congolais. Cet appel a été lancé également dans la salle par l'ancien ministre de la Culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, actuellement deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, que nous remercions pour sa présence à notre assemblée générale ordinaire », a souligné le président reconduit de l'UMC.

Bruno Okokana

FESTIVAL BOYA KOBINA

De nouvelles créations pour l'édition 2019

Le public brazzavillois découvrira, du 10 au 13 décembre, de nouvelles représentations des chorégraphes du Congo et d'ailleurs.

La cinquième rencontre internationale de danse et de musique de Brazzaville « Boya kobina » (Venez danser, en français) se tiendra à l'espace Baning 'Art, à Kombé, et à l'Institut français du Congo (IFC). Elle bénéficie de l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'IFC de Brazzaville, l'espace Baning 'Art, la Cité musicale (Metz); le Globe Trot'Art et de la compagnie Banninga, Mobembo. Celle-ci a pour objectif de consolider et d'asseoir les partenariats existants afin de proposer une programmation exigeante, sur trois ou quatre jours, en amont du festival Mantsina sur scène.

C'est l'occasion de découvrir, pendant quatre jours, de nouvelles têtes, de nouvelles écritures de la

scène chorégraphique congolaise et internationale. Des créations et des représentations seront faites par les différents participants qui viendront de France, de Tunisie, du Cameroun et des deux Congo.

Des ateliers performance dance ainsi que des danses contemporaines seront animés par les chorégraphes Snake et Hafiz Dhaou, au tour de la question du courage, de l'esthétique et de la liberté de création hors les murs, dans un contexte où la thématique de la création contemporaine dans l'espace public reste énigmatique pour le citoyen.

Les spectacles « A qui le tour », joués en soirée par la chorégraphe Agathe Djokam, avec le soutien de l'Ecole des sables du Sénégal, de l'Institut

français de Paris, l'Institut français du Cameroun à Douala, de l'espace Donko Seko du Mali, du Centre chorégraphie Pole en scène de France. C'est une pièce qui questionne le corps et l'esprit de chaque individu face à la perte d'un être cher. En explorant les différentes étapes de deuil, Agathe Djokam Tamo passe du choc à la colère, du souvenir à la dépression avant d'aboutir à l'acceptation et à la renaissance. Dans cette performance dédiée à son père et à sa soeur disparus, la chorégraphe et danseuse tente de partager sa douleur mais aussi de nous confronter à nos propres angoisses.

Et « Para dignita » sera livré par le chorégraphe de la République démocratique du Congo, Fabrice Don

Dieu Bwabulamuntima, accompagné de Lynda Matensi, Bavon Diana et Salva Mose Kitenge. Son spectacle rend hommage à toutes ces femmes, hommes et enfants qui vivent dans des camps de réfugiés contre leur volonté.

La danse « Esclaves de Loango » sera présentée par Arnold Mahoukou, chorégraphe du Congo. Il sera assisté par les chorégraphes Delavallet Bidiefono, Emma Malonga et Nsonga Malonga. C'est l'histoire d'un groupe d'esclaves pris en captivité dans le royaume Kongo en 1543, à l'époque de la traite négrière. Quant à Aïcha M'Barek et Hafiz Dhaou, ils présenteront « Sacré printemps », en compagnie des danseurs de la compagnie Chatha

(France / Tunisie).

Le concert du reggae man du Congo Brazzaville, I Jah Man, sera donné le mercredi à 19h à l'IFC.

Des films « Les Indes galantes » de Clément Cogitore ; « Danses noires » de Julie Charrier avec James Carlès ; « Kongo » de Hadrien La Vapeur et Corto Vaclav et « Le grand bal » de Laetitia Carton seront projetés en soirée à l'IFC.

Signalons qu'une restitution aura lieu le vendredi 13 à 17 heures. Ce festival a pris, depuis 2018, un véritable tournant. Devenu une référence en Afrique centrale, il est reconnu pour la qualité des propositions artistiques chorégraphiques et musicales qui y sont programmées.

Rosalie Bindika

VIE DES INSTITUTIONS

Philippe Mvouo reconduit à la tête du CSLC

Par décret n°2019-360 du 30 novembre 2019, Philippe Mvouo a été nommé, pour la troisième fois, président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC). Un autre décret nomme les onze membres de cette institution constitutionnelle.

Décret n°2019 -360 du 30 novembre 2019

portant nomination du Président du Conseil supérieur de la liberté de communication

Le président de la République

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication;

Vu le décret n° 2017-371 du 22 août 2017 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret no 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-359 du 30 novembre 2019 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication;

Décrète

Article premier
Monsieur Philippe Mvouo est nommé président du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Article 2

Monsieur Philippe Mvouo percevra le traitement fonctionnel mensuel prévu par les textes en vigueur.

Article 3

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.



Décret n°2019 - 359 du 30 novembre 2019 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Le président de la République, Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication;

Vu le décret n° 2017-371 du

22 août 2017 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement; Vu les décisions du Président de la République, du Président de l'Assemblée nationale, du Président du Sénat, de la Cour suprême et du collectif des professionnels de l'information et de la communication et portant désignation, cha-

cun en ce qui le concerne, des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication;

Décrète:

Article premier :Sont nommés membres du Conseil supérieur de la liberté de communication: Au titre du Président de la République: Monsieur Philippe MVOUO
Monsieur Jean Obambi
Madame Agnès Isabelle Nio-

Au titre du Président de l'As-

semblée nationale

Monsieur Joachim Mbandza ;

Monsieur Noël Kodja-Ramata .

Au titre du Président du Sénat

Monsieur Jean Pierre Goma ;

Monsieur Jean Pascal Mongo Slim.

Au titre du collectif des professionnels de l'information et de la communication:

Monsieur Godefroy Yhombi

Monsieur Christian Kimbembe.

Au titre de la Cour suprême

Monsieur Dominique Asie

Monsieur Jean Rodrigue Morapenda.

Article 2

Les intéressés percevront les traitements fonctionnels mensuels prévus par les textes en vigueur.

Article 3

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel Congo.

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

HYDROCARBURES

Un échange autour du nouveau code

L'ouvrage « Code des hydrocarbures du Congo » de Me Roland Bembelly, publié aux Editions Edilivre à Paris, en France, a fait l'objet d'un débat auteur-public, le 30 novembre, à la Chambre de commerce de Pointe-Noire.

La présentation, suivie de la dédicace de l'ouvrage, a eu lieu en présence de Me Sylvie Nicole Mouyecké, bâtonnier au barreau de Pointe-Noire, des juristes, étudiants, universitaires et cadres évoluant dans le secteur des hydrocarbures. Me Jean René Gomes, le préfacier et avocat au barreau de Brazzaville, a également pris part à l'activité.

L'ouvrage qui comprend trois cent soixante-six pages est subdivisé en dix titres répondant ainsi à l'esprit de la nouvelle loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016. « Nous avons fait des commentaires, article par article, assortis des notes. Nous y avons inséré quelques rares jurisprudences de ce qui existe dans le secteur des hydrocarbures et de droit comparé en y mettant les meilleures pratiques de ce qui se fait dans les pays voisins en matière d'hydrocarbures », a dit Me

Roland Bembelly. Il a poursuivi que par rapport à l'ancienne loi n°24-94 du 23 août 1994, dans la nouvelle, le législateur a introduit des innovations avec tout le dispositif sur le gaz qui n'existait que par des décrets et arrêtés, ce qui fait qu'il y a maintenant le contrat de service et le contrat de partage de production. Les annexes occupent également une grande place avec notamment le tableau comparé des deux lois, le tableau sur l'évolution du cadre réglementaire du code des hydrocarbures en République du Congo et un glossaire, a renchéri l'auteur. La prouesse réalisée par l'auteur qui aidera aussi bien les investisseurs que tous les acteurs du monde des hydrocarbures a été saluée par Me Sylvie Nicole Mouyecké.

« Les magistrats, avocats, cabinets conseils et autres acteurs sociaux doivent s'approprier cette loi en la



Me Roland Bembelly présentant son ouvrage./Adiac

lisant et en l'explicitant car il n'est pas normal que les litiges sur les hydrocarbures se règlent toujours par voie d'arbitrage ou de conciliation arbitrage et souvent à l'étranger; alors que nos tribunaux peuvent bien dire le droit concernant ces affaires », a-t-elle indiqué. Le bâtonnier a aussi regretté l'absence de textes d'application, trois ans après la promulgation de

la loi. Un avis aussi partagé par Me Jean René Gomes, qui a souhaité que ce genre d'initiatives se répète régulièrement et que les questions en lien avec les hydrocarbures fassent aussi l'objet d'échanges comme c'est le cas avec les autres secteurs économiques. Avocat à la Cour, Me Roland Bembelly a exercé aux barreaux de Paris et de Bobigny, en France, avant de pour-

suivre sa carrière au barreau de Pointe-Noire. Docteur en droit (Université Paris X Nanterre, en France), il est aussi enseignant à l'Ecole nationale de l'administration et de la magistrature où il dispense des cours du droit pétrolier et minier. Il est également l'auteur de l'ouvrage «Essentiel du droit minier», publié en 2015.

Hervé Brice Mampouya

KOUILOU

Le conseil départemental pleure Hurge Fayçal Boussampha

L'assemblée locale, les corps constitués du département et ceux de Pointe-Noire ont rendu, le 29 novembre, un dernier hommage au secrétaire général de ladite assemblée, décédé le 21 novembre des suites d'une maladie, avant son inhumation à Brazzaville.



Le président du conseil départemental du Kouilou, Alexandre Mabila, déposant la gerbe de fleurs devant la dépouille de Hurge Fayçal Boussampha./Adiac

Né le 14 septembre 1974 à Brazzaville, Hurge Fayçal Boussampha a obtenu son certificat d'études élémentaires son brevet d'études moyennes générales respectivement en 1986 et 1990. Après trois ans au lycée Chaminade, il obtient son baccalauréat série A4. C'est à Paris, en France, qu'il décroche une licence en droit public puis un autre diplôme d'études supérieures en droit public à Ivry. En 2006, il obtient un TOFL à Wasington district de Colombie, aux Etats-Unis. En 2008, après un test, il est retenu par le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés à Addis-Abeba, en Ethiopie, mais il choisit de rentrer au pays. En 2009, il repart pour la France et les Etats-Unis, notamment à Paris et New York, pour un renforcement des capacités à l'Institut français du pétrole et en anglais. En 2009, il est attaché juridique au ministère des Finances et du budget ; 2012-2017, attaché juridique au ministère de l'Intérieur. En 2016, il est nommé membre de la Commission nationale électorale indépendante. Hurge Fayçal Boussampha est recruté en 2017 comme cadre à la mairie de Pointe-Noire et nommé secrétaire général du conseil départemental du Kouilou.

Séverin Ibara

MUSIQUE

Abdoulaye Traoré en concert à Pointe-Noire

Invité par l'Institut français du Congo (IFC), l'artiste musicien, originaire du Burkina Faso, va se produire le 7 décembre à partir de 19 h, dans la salle Tchicaya -U-Tam'Si.

Abdoulaye Traoré sillonne depuis des années les quatre coins du monde avec son groupe Debadémba. Cette fois-ci en solo, il profitera de l'occasion pour rencontrer le public et les artistes ponténégrins. Habitué des grandes scènes, pendant ses concerts, il joue avec une puissance remarquable. Cet artiste a le sens de l'improvisation qui fait sa particularité, avec un répertoire éclectique et universel. En marge de son concert à l'IFC, Abdoulaye Traoré animera un atelier musical auquel les artistes de musique moderne et traditionnelle évoluant dans la ville océane sont invités pour un dialogue musical, qui sans aucun doute donnera naissance à une création des plus enrichissantes pour tous. Cette activité, qui prend l'allure d'un rendez-vous du donner et du recevoir, va lui permettre d'explorer la musique congolaise mais également de partager avec les artistes locaux son expérience africaine et européenne acquise lors de ses nombreuses tournées.

Né en 1971, Abdoulaye Traoré a écumé toute l'Afrique de l'ouest, avant de se fixer à Paris. De ses tribulations lui viennent une maîtrise des différents styles africains, de l'afro-beat



L'affiche de l'événement./crédit photo IFC

au blues du désert. À la guitare, électrique ou acoustique, comme à la mandole, il explore inlassablement les mélodies du monde dans lesquelles on peut ressentir son sens de l'improvisation. Issu d'une famille de musiciens, il est initié à l'art par sa sœur, qui lui fait découvrir la guitare, et par son père, chanteur et joueur de Tama. Abdoulaye a alors 14 ans. Il partage ses premières scènes en 1989 avec Sieka Barou, Victor Démé et Noumou Kezon. Le chanteur Adama Dramé le remarque lors d'un concert et l'invite à travailler avec lui à Bouaké (Côte d'Ivoire). Cette collaboration se prolonge en Europe dans le cadre d'une tournée.

De retour en Côte d'Ivoire, Abdoulaye

rencontre l'ensemble Koteba et intègre ce groupe avec lequel il travaille plusieurs années. Il a ainsi l'occasion de sillonner l'Afrique de l'ouest (Burkina Faso, Niger, Sénégal) puis de nouveau l'Europe. Il revient à Paris, reçoit plusieurs propositions et finit par s'y installer. Rapidement reconnu pour son approche musicale, il fait les arrangements d'albums de nombreux artistes africains, multiplie les rencontres et collaborations (Fantani Touré, Jean-Philippe Rykiel, Victor Démé, ...). Véritable aventurier de toutes influences, Abdoulaye Traoré ne s'en tient pas à la musique mandingue : musique touareg, peule, wasoulou, blues, flamenco, slam.

Hugues Prosper Mabonzo

MUSIQUE JAZZ

Deux artistes russes prestent à Brazzaville

À l'occasion de la fête de la proclamation de la République du Congo, Alexey Sukhov, saxophone, et Anna Boehme, pianiste, ont donné un concert au Centre culturel russe (CCR), le 28 novembre dernier.

Le concert qui s'inscrivait dans le cadre de la coopération culturelle entre la Russie et le Congo s'est déroulé en présence d'un parterre de diplomates et corps constitués. Les jazzmen russes ont joué des morceaux standards et leurs propres œuvres du jazz moderne, entre autres, «So what» de Miles Davis; «Footprints» de Wayne Shorter; «Watermelon man» de Herbie Hancock; «String of pearls» original by de Anna Boehme; «Strasbourg St Denis» de Roy Hargrove; «No moe» de Sonn Rollins; «When we are ninety» original by de Anna Boehme; «Fabulous funk» original de Alexey Soukhov.

Le directeur du CCR, Sergey Belyaev, a déclaré que ces deux jeunes musiciens russes ont un grand avenir. « Ici, nous avons un élément de la vie culturelle de Moscou... Je pense que c'est un métissage qui mérite



Alexey Sukhov et Anna Boehme sur scène / crédit photo Zed Lebon Chansard

d'être souligné », a-t-il dit. Pour l'ambassadeur de la Fédération de Russie, Gueorguy Tchepik, le sentiment qui l'a animé était celui de voir ce concert ne pas se terminer. « Je me félicite du succès de cette prestation musicale. Les artistes musiciens russes ont livré deux concerts plus un master class. Je crois que c'est un succès total. Je les remercie pour le déplacement de Brazzaville avec le soutien de notre centre culturel. J'espère les revoir ici prochainement », a-t-il souhaité. Bien avant cette prestation, les deux jazzmen russes se sont produits le 26 novembre. A l'issue de ces concerts, le saxophone Alexey Sukhov a exprimé sa satisfaction. « Le public était merveilleux. Nous avons joué le jazz classique et nos propres œuvres », a-t-il fait savoir.

Bruno Okokana

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE TENNIS DE TABLE RÉGION 3

Le Congo termine deuxième au classement général

Avec un total de douze médailles, dont trois en or, trois en argent et six en bronze, les Diables rouges ont occupé la deuxième place de la compétition qui s'est déroulée du 28 au 30 novembre, au gymnase Henri-Elendé de Brazzaville.



Une séquence du match Congo-RDC, en simple homme/Adiac

Sur les cinq pays ayant participé au tournoi, à savoir la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Burundi, le Cameroun et le Congo, pays organisateur, les athlètes congolais n'ont pu obtenir que douze médailles, bien qu'ils aient été plus représentatifs dans les différentes catégories.

C'est finalement la RDC qui a raflé la majorité des prestigieuses places, avec neuf médailles dont quatre en or, une en argent et quatre autres en bronze.

Gédéon Kassa, qui a remporté la médaille d'or dans la catégorie simple homme, a salué le niveau élevé de la compétition, avant de déplorer les mauvaises conditions de préparation.

« Nos infrastructures et conditions d'entraînement ne répondent pas trop aux normes internationales. La compétition était formidable. A cause du manque de salles adéquates de préparation, nous sommes parfois obligés de sortir hors du

continent pour faire briller nos talents dans d'autres pays », a déclaré le joueur de la RDC.

Le Cameroun, avec quatre médailles (deux en argent et deux en bronze), s'est placé troisième, suivi du Burundi puis du Gabon qui n'ont pu glaner qu'une seule médaille chacun.

Les deux meilleurs joueurs de la compétition, dans les catégories simple homme et femme, notamment Gédéon Kassa et Flavia Kimbu, représenteront la sous-région sur le plan continental, en 2020, lors du Top 16.

Appréciant le professionnalisme des athlètes et des différents techniciens, Jean Marie Okouna, président de la Fédération congolaise de tennis de table, a invité les absents de cette édition (le Tchad et la République centrafricaine) à marquer leur présence au prochain tournoi afin de permettre à tous les pongistes de la sous-région d'exprimer leur savoir-faire.

Rude Ngoma

VIE DES CLUBS

L'AS Otoho pose les bases de la création de son équipe B

L'équipe championne du Congo a décidé d'investir sur le long terme, en mettant en pratique l'une des recommandations des instances supérieures du football mondial. Elle a organisé, le 30 novembre, à Kintélé une campagne de détection en vue de bâtir une équipe des U-20 qui prendra la relève de la première les années à venir.

Depuis quelques années, les nouvelles dispositions voulues par la Fédération internationale de football association et la Confédération africaine de football font obligation aux clubs, dans la procédure d'octroyer des licences, à s'investir dans le programme de la formation des jeunes. Pour ces deux instances, chaque club doit avoir des équipes U-17 et U-20.

Le président de l'AS Otoho, Raoul Ominga, avait à cœur la volonté de mettre en application ce projet lorsqu'il déclarait : « Nous devons faire une équipe B qui sera la pépinière de l'AS Otoho. Nous

devons prendre les jeunes d'Owando, de Makoua, de Boundji, de Mossendjo, etc., qui viendront jouer au football. Nous voulons faire une sélection nationale. »

Sous la direction du manager général, Jean Elie Ngoya, assisté de Prosper Loubelo et de Thierry Kikoulouba, la première phase du projet a débuté à Brazzaville, regroupant les jeunes dont la tranche d'âge est comprise entre 16 et 20 ans, et ceux venus d'Owando. « Nous sommes en train d'expérimenter une nouvelle semence et il ne faut pas que la pépinière rate. Le cas échéant, nous ne pourrions pas récolter de bons fruits. Le vrai objectif est de mettre en place cette équipe de jeunes qui sera la pépinière de l'AS Otoho », a précisé Thierry Kikoulouba.

Au cours de cette détection, de nombreux jeunes ont été soumis à des tests biométriques, physiques et physiologiques. « Le test biométrique, c'est-à-dire prendre la masse grasse à partir de laquelle nous allons détecter quel est le joueur qui peut



Des jeunes lors du test DR

rester sur le terrain. S'il est au-delà de 11%, on ne peut pas le retenir. Le test physique nous permet de connaître les capacités de chaque joueur et le test physiologique est effectué pour déterminer la charge interne de chacun, c'est-à-dire la VMA et la VO2max. C'est à partir de tous ces tests que nous allons sélectionner les meilleurs », a expliqué Prosper Loubelo.

Les meilleurs, issus de cette première phase, attendront l'issue de la seconde qui se fera dans la partie sud du pays pour composer la sélection de l'AS Otoho. La date de cette étape reste à déterminer. « Il est tout à fait important pour que ces enfants soient examinés avant et après, parce qu'une prise en charge doit être immédiate. Le plus souvent, les cas qui se posent sont des problèmes cardiologiques », a suggéré Jean Pierre Elenga, le directeur du centre médico-sportif.

James Golden Eloué